

RÉSOLUTION 71 (RÉV. DUBAÏ, 2018)

Plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Dubai, 2018),

considérant

- a) les dispositions de la Constitution de l'UIT et de la Convention de l'UIT relatives aux politiques et plans stratégiques;
- b) l'article 19 de la Convention relatif à la participation des Membres des Secteurs aux activités de l'Union;
- c) la Résolution 70 (Rév. Dubai, 2018) de la présente Conférence, aux termes de laquelle il a été décidé d'intégrer le principe de l'égalité hommes/femmes dans la mise en oeuvre du plan stratégique et du plan financier de l'UIT pour la période 2020-2023 ainsi que dans les plans opérationnels des Secteurs et du Secrétariat général;
- d) la Résolution 72 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, qui souligne l'importance de la coordination des plans stratégique, financier et opérationnel pour mesurer les progrès réalisés dans l'accomplissement des buts et objectifs de l'UIT,

se félicitant

des Résolutions 71/243 "Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies", et 72/279 "Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies", adoptées respectivement le 21 décembre 2016 et le 31 mai 2018 par l'Assemblée générale des Nations Unies,

notant

- a) les défis que devra relever l'Union pour s'acquitter de ses missions dans l'environnement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) en mutation constante ainsi que le contexte de l'élaboration et de la mise en oeuvre du plan stratégique, tel qu'il est décrit dans l'Annexe 2 de la présente résolution;

b) le glossaire de termes figurant dans l'Annexe 3 de la présente résolution,
reconnaissant

a) l'expérience acquise dans la mise en oeuvre des plans stratégiques précédents de l'Union;

b) les recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies sur la planification stratégique au sein du système des Nations Unies, publié en 2012;

c) les recommandations relatives à la planification stratégique et à la gestion des risques figurant dans le rapport du CCI sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'UIT, publié en 2016;

d) que la coordination efficace entre le plan stratégique et le plan financier, décrite dans l'Annexe 1 de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la présente Conférence, peut se faire par le biais de la réimputation des ressources du plan financier aux différents Secteurs, puis aux buts et objectifs du plan stratégique, comme indiqué dans l'Appendice de l'Annexe 1 de la présente résolution,

décide

d'adopter le plan stratégique figurant dans l'Annexe 1 de la présente résolution,

charge le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux

1 d'élaborer et d'appliquer un cadre UIT de présentation des résultats pour le plan stratégique de l'Union, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats et de la budgétisation axée sur les résultats;

2 de coordonner la mise en oeuvre du plan stratégique, en garantissant la cohérence entre le plan stratégique, le plan financier, les plans opérationnels et les budgets biennaux;

3 de faire rapport chaque année au Conseil de l'UIT sur la mise en oeuvre du plan stratégique et sur les résultats obtenus par l'Union dans la réalisation de ses buts et objectifs;

4 de recommander au Conseil d'apporter des adaptations à apporter au plan compte tenu de l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC et/ou par suite de l'évaluation des résultats et du cadre de gestion des risques, en particulier:

- i) en apportant toutes les modifications nécessaires pour veiller à ce que le plan stratégique facilite la réalisation des buts et objectifs de l'UIT, compte tenu des propositions formulées par les groupes consultatifs des Secteurs, des décisions prises par les conférences et les assemblées des Secteurs et de l'évolution de l'orientation stratégique des activités de l'Union dans les limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires;
- ii) en assurant la coordination entre les plans stratégique, financier et opérationnel de l'UIT et en élaborant le plan stratégique correspondant pour les ressources humaines;

5 de communiquer ces rapports, après examen par le Conseil, à tous les Etats Membres, en les invitant instamment à les diffuser aux Membres des Secteurs ainsi qu'aux entités et organisations visées au numéro 235 de la Convention qui ont participé à ces activités;

6 de continuer de dialoguer avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les autres entités du système des Nations Unies pour le développement et les Etats Membres, en vue d'appuyer la mise en oeuvre pleine et entière des Résolutions 71/243 du 21 décembre 2016 et 72/279 du 31 mai 2018 de l'Assemblée générale des Nations Unies,

charge le Conseil de l'UIT

1 de contrôler l'évolution et l'application du cadre UIT de présentation des résultats, y compris l'adoption des indicateurs correspondants pour améliorer la mesure de l'efficacité et de l'efficience de la mise en oeuvre du plan stratégique de l'Union;

2 de contrôler l'évolution et la mise en oeuvre du plan stratégique et, au besoin, d'adapter le plan stratégique sur la base des rapports du Secrétaire général;

3 de présenter à la prochaine Conférence de plénipotentiaires une évaluation des résultats du plan stratégique, ainsi qu'un projet de plan stratégique pour la période suivante;

4 de prendre les mesures voulues pour appuyer la mise en oeuvre des Résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unie;

5 de veiller à ce que les plans opérationnels glissants du Secrétariat général et des trois Secteurs approuvés chaque année par le Conseil soient parfaitement alignés sur la présente résolution et ses annexes ainsi que sur le plan financier de l'Union approuvé dans la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la présente Conférence, et soient parfaitement conformes à ces derniers,

invite les Etats Membres

à contribuer, par une réflexion aux niveaux national et régional sur les questions de politique générale, de réglementation et d'exploitation, au processus de planification stratégique entrepris par l'Union pendant la période précédant la prochaine Conférence de plénipotentiaires, afin:

- de renforcer l'efficacité de l'Union dans la réalisation de ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans ses instruments, en participant à la mise en oeuvre du plan stratégique;
- d'aider l'Union à répondre aux nouvelles aspirations de toutes ses parties prenantes, dans un environnement où les structures nationales de fourniture des services de télécommunication/TIC continuent d'évoluer,

invite les Membres des Secteurs

à faire connaître leurs vues sur le plan stratégique de l'Union par l'intermédiaire du Secteur dont ils sont Membres et des groupes consultatifs correspondants.

*(Minneapolis, 1998) – (Rév. Marrakech, 2002) – (Rév. Antalya, 2006) – (Rév. Guadalajara, 2010)
– (Rév. Busan, 2014) – (Rév. Dubaï, 2018)*

ANNEXE 1 DE LA RÉOLUTION 71 (RÉV. DUBAÏ, 2018)

Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023

1 Cadre stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023

← Planification GAR Mise en oeuvre →	Vision et mission	<p>La vision est le monde meilleur envisagé par l'UIT.</p> <p>La mission désigne les principaux objectifs généraux de l'Union, conformément aux instruments fondamentaux de l'UIT.</p>
	Buts stratégiques et cibles	<p>Les buts stratégiques désignent les cibles de haut niveau de l'Union, à la réalisation desquelles les objectifs contribuent directement ou indirectement. Ils concernent l'ensemble de l'UIT.</p> <p>Les cibles correspondent aux résultats attendus pendant la période couverte par le plan stratégique; elles indiquent si le but est en passe d'être atteint. Les cibles ne sont pas toujours atteintes pour des raisons qui sont parfois indépendantes de la volonté de l'Union.</p>
	Objectifs et résultats	<p>Les objectifs sont les buts spécifiques des activités sectorielles et intersectorielles pendant une période donnée.</p> <p>Les résultats indiquent les progrès accomplis dans la réalisation d'un objectif. En général, ils sont partiellement, mais non totalement, sous le contrôle de l'organisation.</p>
	Produits	<p>Les produits sont les résultats, les prestations, les produits et services finals et concrets résultant de la mise en oeuvre par l'Union des plans opérationnels.</p>
	Activités	<p>Les activités sont les différentes mesures ou les différents services permettant de transformer les ressources (contributions) en produits. Elles peuvent être regroupées en processus.</p>

Valeurs: Convictions communes à toute l'UIT qui déterminent ses priorités et guident tous les processus décisionnels

1.1 Vision

"Une **société de l'information** s'appuyant sur un **monde interconnecté**, où les **télécommunications/technologies de l'information et de la communication** permettent et accélèrent une **croissance** et un **développement socio-économiques** et **écologiquement** durables pour tous."

1.2 Mission

"**Promouvoir, faciliter et encourager l'accès universel, à un coût abordable, aux réseaux, services et applications de télécommunication/technologies de l'information et de la communication** et leur **utilisation** au service **d'une croissance et d'un développement socio-économiques et écologiquement durables.**"

1.3 Valeurs

L'Union est consciente qu'elle a besoin pour s'acquitter de sa mission de gagner et de conserver la **confiance** de ses membres et d'inspirer **confiance** au public au sens large. Ce constat s'applique aussi bien à ce que fait l'Union qu'à la façon dont elle le fait.

L'Union s'engage à instaurer et conserver en permanence cette confiance en faisant en sorte que son action soit guidée par les valeurs suivantes:

Efficacité: mettre l'accent sur l'objet de l'Union, prendre des décisions sur la base d'études appropriées, d'éléments factuels et de données d'expérience, prendre des mesures efficaces et contrôler les produits, en évitant les chevauchements d'activités sur le plan interne;

Transparence et responsabilité: en améliorant les processus relatifs à la transparence et à la responsabilité pour améliorer les décisions, les mesures et les résultats ainsi que la gestion des ressources, l'UIT communique et présente les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs;

Ouverture: faire preuve d'attention et de réactivité en ce qui concerne les besoins de tous ses membres, ainsi qu'en ce qui concerne les activités et les attentes des organisations intergouvernementales, du secteur privé, de la société civile, des milieux techniques et universitaires;

Universalité et neutralité: en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'UIT couvre, dessert et représente toutes les régions du monde. Dans les limites fixées par les instruments fondamentaux de l'Union, les travaux et les activités menés par l'UIT traduisent la volonté expresse de ses membres, qui se manifeste de préférence par consensus. L'UIT reconnaît également la primauté absolue des droits de l'homme, notamment le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique la liberté de rechercher, de recevoir et de transmettre, sans considérations de frontières, des informations et des idées par quelque moyen d'expression que ce soit, et le droit de chacun de ne pas être l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée;

Dimension humaine, orientée services et axée sur les résultats: l'UIT privilégie une approche centrée sur les personnes pour fournir des résultats qui comptent pour tous. En étant orientée services, l'UIT est déterminée à continuer de fournir des services d'excellente qualité et de donner entière satisfaction aux bénéficiaires et aux parties prenantes. En étant axée sur les résultats, l'UIT cherche à obtenir des résultats concrets et à optimiser l'incidence de ses travaux.

L'Union attend de l'ensemble de son personnel qu'il se conforme scrupuleusement aux Normes de conduite des fonctionnaires internationaux et au Code d'éthique de l'UIT. Elle attend de ses partenaires qu'ils respectent les normes de conduite et d'éthique les plus élevées.

1.4 Buts stratégiques

Les buts stratégiques de l'Union, énumérés ci-après, appuient le rôle que joue l'UIT en favorisant les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

But 1 – Croissance: Permettre et encourager l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation accrue à l'appui de l'économie et de la société numériques

Consciente du rôle des télécommunications/TIC en tant que catalyseur essentiel du développement social, économique et écologiquement durable, l'UIT s'emploiera à permettre et à encourager l'accès aux télécommunications/TIC et à promouvoir leur utilisation accrue, à favoriser le développement des télécommunications/TIC à l'appui de l'économie numérique et à aider les pays à opérer la transition vers l'économie numérique. La progression de l'utilisation des télécommunications/TIC a un effet positif sur le développement socio-économique à court terme et à long terme, ainsi que sur la croissance de l'économie numérique, en vue de l'édification d'une société de l'information inclusive. L'Union est déterminée à oeuvrer de concert et à collaborer avec toutes les parties prenantes de l'environnement des télécommunications/TIC pour atteindre ce but.

But 2 – Inclusion: Réduire la fracture numérique et fournir à tout un chacun un accès au large bande

Déterminée à faire en sorte que tous, sans exception, bénéficient des télécommunications/TIC, l'UIT s'emploiera à réduire la fracture numérique pour édifier une société de l'information inclusive et à permettre la fourniture à tout un chacun d'un accès au large bande, en ne laissant personne sans connexion. Réduire la fracture numérique consiste à parvenir à l'inclusion mondiale dans le domaine des télécommunications/TIC, en encourageant l'accès aux télécommunications/TIC, leur accessibilité, y compris sur le plan économique, ainsi que leur utilisation dans tous les pays et dans toutes les régions, pour toutes les catégories de population, y compris les femmes et les jeunes filles, les jeunes et les populations marginalisées ou vulnérables, les personnes appartenant aux groupes socio-économiques défavorisés, les peuples autochtones, les personnes âgées et les personnes handicapées.

But 3 – Durabilité: Gérer les nouveaux risques, enjeux et perspectives résultant de l'essor rapide des télécommunications/TIC

Afin que l'utilisation des télécommunications/TIC profite au plus grand nombre, l'UIT reconnaît qu'il est nécessaire de gérer les nouveaux risques, enjeux et perspectives qui résultent du développement rapide des télécommunications/TIC. Elle axe son action sur le renforcement de la qualité, de la fiabilité, de la pérennité et de la résilience des réseaux et des systèmes ainsi que sur l'instauration de la confiance et de la sécurité dans le cadre de l'utilisation des télécommunications/TIC. En conséquence, l'Union mettra tout en oeuvre pour permettre de saisir les occasions qu'offrent les télécommunications/TIC, tout en s'employant à réduire au minimum les effets négatifs indirects.

But 4 – Innovation: Permettre l'innovation dans le domaine des télécommunications/TIC pour appuyer la transformation numérique de la société

L'Union reconnaît le rôle primordial que jouent les télécommunications/TIC dans la transformation numérique de la société. Elle s'efforce de contribuer à la mise en place d'un environnement propice à l'innovation, où les progrès accomplis dans le domaine des nouvelles technologies deviennent un élément essentiel de la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

But 5 – Partenariats: Renforcer la coopération entre les membres de l'UIT et toutes les autres parties prenantes pour appuyer la réalisation de tous les buts stratégiques de l'UIT

Afin d'atteindre plus facilement les buts stratégiques ci-dessus, l'Union reconnaît qu'il est nécessaire d'encourager la participation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, des organisations intergouvernementales et internationales et des milieux techniques et universitaires, ainsi que la coopération entre ces entités. L'Union reconnaît en outre qu'il est nécessaire de contribuer au partenariat mondial pour renforcer le rôle des télécommunications/TIC en tant qu'outils pour mettre en oeuvre les grandes orientations du SMSI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

1.5 Cibles

Les cibles représentent les effets et les incidences à long terme des activités de l'UIT et indiquent les progrès accomplis dans la réalisation des buts stratégiques. L'Union collaborera avec l'ensemble des organisations et entités qui, de par le monde, s'emploient à promouvoir l'utilisation des télécommunications/TIC. Ces cibles ont pour objet d'indiquer dans quelles directions l'Union devrait faire porter ses efforts et de concrétiser la vision qu'a l'UIT d'un monde interconnecté pour la période 2020-2023. Les cibles ci-après pour chacun des buts stratégiques de l'UIT respectent les critères suivants: les cibles sont spécifiques, mesurables, orientées action, réalistes, pertinentes, assorties d'échéances et permettant une traçabilité.

Tableau 1: Cibles

Cible

But 1: Croissance

Cible 1.1: D'ici à 2023, 65% des ménages dans le monde auront accès à l'Internet

Cible 1.2: D'ici à 2023, 70% de la population dans le monde utilisera l'Internet

Cible 1.3: D'ici à 2023, l'accès à Internet devrait être 25% moins cher (année de référence 2017)

Cible 1.4: D'ici à 2023, tous les pays adopteront un programme/une stratégie en matière de numérique

Cible 1.5: D'ici à 2023, le nombre d'abonnements au large bande aura progressé de 50%

Cible 1.6: D'ici à 2023, 40% des pays auront plus de la moitié des abonnements au large bande avec un débit supérieur à 10 Mbits

Cible 1.7: D'ici à 2023, 40% de la population devrait utiliser les services publics en ligne

But 2: Inclusion

Cible 2.1: D'ici à 2023, dans les pays en développement, 60% des ménages devraient avoir accès à l'Internet

Cible 2.2: D'ici à 2023, dans les pays les moins avancés, 30% des ménages devraient avoir accès à l'Internet

Cible 2.3: D'ici à 2023, dans les pays en développement, 60% de la population utilisera l'Internet

Cible 2.4: D'ici à 2023, dans les pays les moins avancés, 30% de la population utilisera l'Internet

Cible 2.5: D'ici à 2023, l'écart en matière d'accessibilité économique entre pays développés et pays en développement devrait être réduit de 25% (année de référence 2017)

Cible 2.6: D'ici à 2023, le prix des services large bande ne devrait pas représenter plus de 3% du revenu mensuel moyen dans les pays en développement

Cible 2.7: D'ici à 2023, 96% de la population mondiale sera desservie par le large bande

Cible 2.8: D'ici à 2023, l'égalité hommes/femmes en matière d'utilisation de l'Internet et de possession de téléphone mobile devrait être assurée.

Cible 2.9: D'ici à 2023, des environnements propices garantissant l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées devraient être mis en place dans tous les pays

Cible 2.10: D'ici à 2023, la proportion de jeunes et d'adultes disposant de compétences dans le domaine des télécommunications/TIC augmentera de 40%

But 3: Durabilité

Cible 3.1: D'ici à 2023, l'état de préparation des pays en matière de cybersécurité, avec des capacités essentielles: existence d'une stratégie, d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident/d'urgence informatique et d'une législation, sera renforcé

Cible 3.2: D'ici à 2023, le taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques dans le monde sera porté à 30%

Cible 3.3: D'ici à 2023, le pourcentage de pays dotés d'une législation relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques sera porté à 50%

Cible 3.4: D'ici à 2023, la part nette de la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux télécommunications/TIC devrait augmenter de 30% par rapport à l'année de référence 2015

Cible 3.5: D'ici à 2023, tous les pays devraient avoir un plan national pour les télécommunications d'urgence dans le cadre de leurs stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe

But 4: Innovation

Cible 4.1: D'ici à 2023, tous les pays devraient être dotés de politiques/stratégies encourageant l'innovation centrée sur les télécommunications/TIC

But 5: Partenariats

Cible 5.1: D'ici à 2023, l'efficacité des partenariats avec les parties prenantes et la coopération avec d'autres organisations et entités de l'environnement des télécommunications/TIC sera renforcée

1.6 Gestion des risques stratégiques

Compte tenu des difficultés, évolutions et transformations actuelles qui auront très probablement une incidence sur les activités de l'UIT au cours de la période couverte par le plan stratégique, la liste des principaux risques stratégiques présentée dans le Tableau 2 ci-dessous a été établie, analysée et évaluée. Ces risques ont été examinés lors de la planification de la stratégie pour la période 2020-2023 et les mesures d'atténuation correspondantes ont été définies selon les besoins. Il est à souligner que ces risques stratégiques ne correspondent pas à des défaillances dans les activités de l'UIT, mais à des incertitudes concernant l'avenir qui pourraient avoir des répercussions sur les efforts déployés pour mener à bien la mission de l'Union pendant la période couverte par le plan stratégique.

L'UIT a recensé, analysé et évalué ces risques stratégiques. Outre les processus de planification stratégique, qui permettent d'établir le cadre général d'atténuation de ces risques, des mesures d'atténuation des risques opérationnels seront définies et mises en oeuvre dans le cadre du processus de planification opérationnelle de l'Union.

Tableau 2: Risques stratégiques et stratégies d'atténuation de ces risques

Risques	Stratégie d'atténuation des risques
<p>1 Moindres pertinence et capacité à mettre clairement en évidence l'apport de la valeur ajoutée</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risque de chevauchement entre les efforts et d'incompatibilité au sein de l'organisation qui nuisent à notre capacité à mettre clairement en évidence l'apport de valeur ajoutée – Risque d'incompatibilité entre les efforts déployés, d'incohérences et de concurrence avec d'autres organisations et organismes qui peut conduire à une perception erronée du mandat, de la mission et du rôle de l'UIT 	<ul style="list-style-type: none"> – Prévention des risques: en définissant clairement les mandats de chaque structure et le rôle au sein de l'Union – Limitation des risques: améliorer le cadre de coopération – Prévention des risques: identifier les domaines apportant clairement une valeur ajoutée et se concentrer sur ces domaines – Transfert des risques: en nouant des partenariats sur le long terme – Limitation des risques: en mettant en place une stratégie de communication (interne et externe)

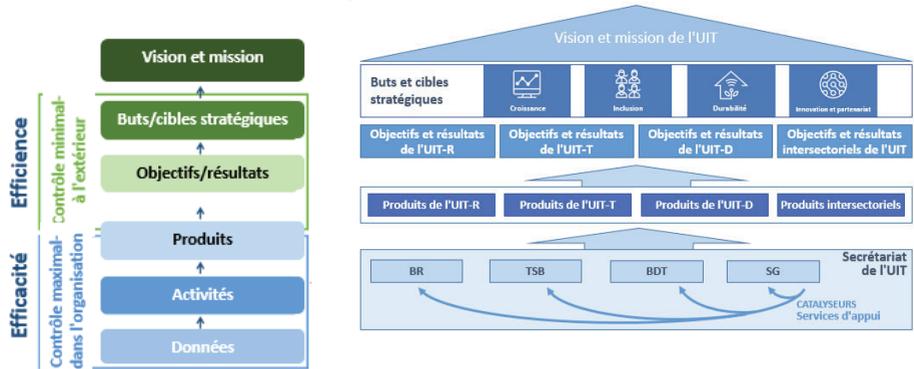
<p>2 Dispersion</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risque de voir la mission vidée de sa substance et risque d'éloignement par rapport à la mission première de l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> – Prévention des risques: en fixant des priorités, et en se concentrant et en misant sur les forces de l'Union – Limitation des risques: en garantissant une certaine cohérence des activités de l'UIT/en décloisonnant les activités
<p>3 Incapacité de répondre rapidement aux nouveaux besoins et d'innover suffisamment tout en continuant d'offrir des prestations de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risque d'absence de réactivité qui se traduirait par un désengagement des membres et d'autres parties prenantes – Risque d'être laissé de côté – Risque d'offrir des prestations de moins bonne qualité 	<ul style="list-style-type: none"> – Prévention des risques: planifier l'avenir en faisant preuve de souplesse, de réactivité et d'innovation, mettre l'accent sur l'objet de l'Union – Limitation des risques: définir, promouvoir et mettre en oeuvre une culture de l'organisation adaptée – Transfert des risques: mobiliser en amont les parties prenantes
<p>4 Préoccupations suscitées dans le domaine de la confiance</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risque de susciter des préoccupations grandissantes concernant la confiance des membres et des parties prenantes – Risque de susciter des préoccupations grandissantes concernant la confiance au sein des membres 	<ul style="list-style-type: none"> – Prévention des risques: adopter et mettre en oeuvre des valeurs communes – toutes les actions doivent être guidées par les valeurs adoptées – Limitation des risques: établir des liens avec les membres et d'autres parties prenantes, améliorer la communication et la transparence, s'engager en faveur des valeurs et encourager l'appropriation d'initiatives stratégiques; veiller à l'adhésion à la mission première ainsi qu'aux buts et aux procédures de l'organisation

<p>5 Structures, outils, méthodes et processus internes inadaptés</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risque que les structures, les méthodes et les outils ne soient plus adaptés et soient inefficaces 	<ul style="list-style-type: none"> – Limitation des risques: optimiser les structures internes, améliorer les outils, les méthodes et les processus – Transfert des risques: Engager des processus de contrôle de la qualité – Limitation des risques: améliorer la communication interne et la communication externe
<p>6 Financement insuffisant</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risque de réduction des contributions financières et des sources de recettes 	<ul style="list-style-type: none"> – Limitation des risques: se concentrer sur les nouveaux marchés et les nouveaux acteurs; donner la priorité aux activités fondamentales – Limitation des risques: assurer une planification financière efficace – Limitation des risques: stratégies en faveur de l'engagement des membres – Transfert des risques: accroître la pertinence des activités de l'UIT

2 Cadre UIT de présentation des résultats

L'UIT mettra en oeuvre les buts stratégiques de l'Union pour la période 2020-2023 moyennant la réalisation d'un certain nombre d'objectifs au cours de cette période. Chaque Secteur contribuera à atteindre les buts fondamentaux de l'Union dans le domaine de compétence qui est le sien, par la mise en oeuvre des objectifs qui lui sont propres et des objectifs intersectoriels fondamentaux. Le Conseil de l'UIT assurera une coordination et un contrôle efficaces de ces travaux.

Les catalyseurs visent à appuyer la réalisation des objectifs généraux et des buts stratégiques de l'Union. Les activités et les services d'appui du Secrétariat général et des Bureaux fournissent ces catalyseurs pour les travaux des Secteurs et de l'Union dans son ensemble.



Objectifs de l'UIT-R:

- R.1 Réglementation et gestion du spectre/des orbites: Répondre, de manière rationnelle, équitable, efficace, économique et rapide aux besoins des membres de l'UIT en ce qui concerne les ressources du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites, tout en évitant les brouillages préjudiciables
- R.2 Normes relatives aux radiocommunications: Assurer la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale, l'amélioration de la qualité de fonctionnement, de la qualité, de l'accessibilité économique et de la rapidité d'exécution du service et une conception générale économique des systèmes dans le domaine des radiocommunications, notamment en élaborant des normes internationales
- R.3 Echange de connaissances: Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir-faire dans le domaine des radiocommunications

Objectifs de l'UIT-T:

- T.1 Elaboration de normes: Elaborer dans les meilleurs délais des normes internationales non discriminatoires (recommandations UIT-T) et promouvoir l'interopérabilité et l'amélioration de la qualité de fonctionnement des équipements, des réseaux, des services et des applications

- T.2 Réduire l'écart en matière de normalisation: Encourager la participation active des membres, en particulier ceux des pays en développement, à la définition et à l'adoption de normes internationales non discriminatoires (recommandations UIT-T) en vue de réduire l'écart en matière de normalisation
- T.3 Ressources de télécommunications: Garantir l'attribution et la gestion efficaces des ressources de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification utilisées dans les télécommunications internationales, conformément aux procédures et aux recommandations de l'UIT-T
- T.4 Echange de connaissances: Encourager la sensibilisation ainsi que l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir-faire concernant les activités de normalisation de l'UIT-T
- T.5 Coopération avec les organismes de normalisation: Elargir et faciliter la coopération avec les organismes internationaux, régionaux et nationaux de normalisation

Objectifs de l'UIT-D:

- D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC
- D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC
- D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire propices au développement durable des télécommunications/TIC
- D.4 Société de l'information inclusive: Encourager le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour mobiliser les individus et les sociétés en faveur du développement durable

Objectifs intersectoriels:

- I.1 Collaboration: Encourager une collaboration plus étroite entre toutes les parties prenantes de l'écosystème des télécommunications/TIC
- I.2 Nouvelles tendances en matière de télécommunications/TIC: Améliorer l'identification, la prise en compte et l'analyse de la transformation numérique et des nouvelles tendances dans l'environnement des télécommunications/TIC
- I.3 Accessibilité des télécommunications/TIC: Améliorer l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers
- I.4 Egalité hommes/femmes et inclusion: Renforcer l'utilisation des télécommunications/TIC au service de l'égalité hommes/femmes et de l'inclusion ainsi que de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles
- I.5 Environnement durable: Mettre à profit les télécommunications/TIC pour réduire l'empreinte environnementale
- I.6 Réduction des chevauchements et des doubles emplois: Réduire les chevauchements et les doubles emplois et favoriser une coordination plus étroite et transparente entre le Secrétariat général et les Secteurs de l'UIT, compte tenu des crédits budgétaires de l'Union ainsi que des compétences spécialisées et du mandat de chaque Secteur

Tableau 3: Liens entre les objectifs et les buts stratégiques de l'UIT¹

		But 1: Croissance	But 2: Inclusion	But 3: Durabilité	But 4: Innovation	But 5: Partenariats
Objectifs de l'UIT-R						
R.1	Réglementation et gestion du spectre/des orbites	☑	☑	☑	☑	✓
R.2	Normes relatives aux radiocommunications	☑	☑	✓	☑	✓
R.3	Echange de connaissances	✓	☑	✓	✓	✓
Objectifs de l'UIT-T						
T.1	Elaboration de normes	☑	✓	✓	✓	✓
T.2	Réduire la fracture numérique en matière de normalisation	✓	☑		✓	
T.3	Ressources de télécommunication	☑	✓	✓	✓	✓
T.4	Echange de connaissances	✓	☑	✓	✓	✓
T.5	Coopération avec les organismes de normalisation	✓	✓	✓	✓	☑
Objectifs de l'UIT-D						
D.1	Coordination	✓	☑	✓	✓	☑
D.2	Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC	☑	✓	✓	✓	✓
D.3	Environnement favorable	✓	✓	☑	☑	✓
D.4	Société de l'information inclusive	✓	☑	✓	✓	✓
Objectifs intersectoriels						
I.1	Collaboration	✓	✓	✓	✓	☑
I.2	Nouvelles tendances dans le domaine des télécommunications/TIC	✓		✓	☑	✓
I.3	Accessibilité des télécommunications/TIC	✓	☑		✓	✓
I.4	Egalité hommes/femmes et inclusion	✓	☑			✓
I.5	Environnement durable	✓		☑	✓	✓
I.6	Réduction des chevauchements et des doubles emplois	✓	✓	✓	✓	☑

¹ Les cases et les croix indiquent les liens primaires et secondaires avec les buts.

2.1 Objectifs, résultats et produits/catalyseurs

Tableau 4: Objectifs, résultats et produits de l'UIT-R

R.1 Règlementation et gestion du spectre/des orbites: Répondre, de manière rationnelle, équitable, efficace, économique et rapide aux besoins des membres de l'UIT en ce qui concerne les ressources du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites, tout en évitant les brouillages préjudiciables

Résultats

R.1-a: Nombre accru de pays ayant des réseaux à satellite et des stations terriennes inscrits dans le Fichier de référence international des fréquences (Fichier de référence)

R.1-b: Nombre accru de pays pour lesquels des assignations de fréquence sont inscrites dans le Fichier de référence

R.1-c: Pourcentage accru d'assignations inscrites dans le Fichier de référence avec une conclusion favorable

R.1-d: Pourcentage accru de pays ayant mené à bien le passage à la télévision numérique de Terre

R.1-e: Pourcentage accru de fréquences assignées à des réseaux à satellite et exemptes de brouillage préjudiciable

R.1-f: Pourcentage accru d'assignations à des services de Terre inscrites dans le Fichier de référence et exemptes de brouillage préjudiciable

Produits

R.1-1: Actes finals des conférences mondiales des radiocommunications, mise à jour du Règlement des radiocommunications

R.1-2: Actes finals des conférences régionales des radiocommunications, accords régionaux

R.1-3: Règles de procédure et autres décisions adoptées par le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB)

R.1-4: Publication des fiches de notification (services spatiaux) et autres activités connexes

R.1-5: Publication des fiches de notification (services de Terre) et autres activités connexes

R.2 Normes relatives aux radiocommunications: Assurer la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale, l'amélioration de la qualité de fonctionnement, de la qualité, de l'accessibilité économique et de la rapidité d'exécution du service et une conception générale économique des systèmes dans le domaine des radiocommunications, notamment en élaborant des normes internationales

Résultats

R.2-a: Accès et recours accru au large bande mobile, y compris dans les bandes de fréquences identifiées pour les Télécommunications mobiles internationales (IMT)

R.2-b: Diminution du panier des prix du large bande mobile en pourcentage du revenu national brut (RNB) par habitant

R.2-c: Nombre accru de liaisons fixes et volume accru de trafic acheminé par le service fixe (Tbit/s)

R.2-d: Nombre accru de ménages recevant la télévision numérique de Terre

R.2-e: Nombre accru de répéteurs de satellite (équivalent 36 MHz) installés sur des satellites de communication en service et capacité correspondante (Tbit/s); nombre de microstations, nombre de ménages recevant la télévision par satellite

R.2-f: Nombre accru de dispositifs pouvant recevoir les signaux du service de radionavigation par satellite

R.2-g: Nombre accru de satellites ayant une charge utile pour l'exploration de la Terre en service, quantité et résolution correspondantes des images transmises et volume de données téléchargées (téraoctets)

Produits

R.2-1: Décisions de l'Assemblée des radiocommunications, résolutions de l'UIT-R

R.2-2: Recommandations, rapports (y compris le rapport de la RPC) et manuels de l'UIT-R

R.2-3: Avis formulés par le Groupe consultatif des radiocommunications

R.3 Echange de connaissances: Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir-faire dans le domaine des radiocommunications

Résultats

R.3-a: Renforcement des connaissances et du savoir-faire en ce qui concerne le Règlement des radiocommunications, les Règles de procédure, les accords régionaux, les recommandations et les bonnes pratiques en matière d'utilisation du spectre

R.3-b: Renforcement de la participation, en particulier des pays en développement, aux activités de l'UIT-R (y compris par la participation à distance)

Produits

R.3-1: Publications UIT-R

R.3-2: Assistance aux membres, en particulier ceux des pays en développement et des Pays les moins avancés

R.3-3: Liaison/appui concernant les activités de développement

R.3-4: Séminaires, ateliers et autres

Tableau 5: Catalyseurs pour l'UIT-R

Objectif(s) appuyé(s)	Activités du BR	Contribution aux résultats du Secteur	Résultats
R.1	Traitement efficace des fiches de notification d'assignation de fréquence	Stabilité accrue pour la planification des nouveaux réseaux de radiocommunication	Réduction du temps de traitement des fiches de notification en vue de leur publication, Temps de traitement conforme aux délais réglementaires
R.1, R.2, R.3	Développement, maintenance et amélioration des logiciels, bases de données et outils en ligne de l'UIT-R Activités techniques, réglementaires, administratives, promotionnelles et logistiques à l'appui des objectifs de l'UIT-R	Fiabilité, efficacité et transparence accrues concernant l'application du Règlement des radiocommunications	Mise au point de logiciels, de bases de données et d'outils en ligne nouveaux et améliorés pour l'UIT-R Fourniture efficace et dans les délais des produits de l'UIT-R et appui aux objectifs de l'UIT-R Contribution du BR aux réunions, conférences et manifestations de l'UIT-R

Tableau 6: Objectifs, résultats et produits de l'UIT-T

T.1 Elaboration de normes: Elaborer dans les meilleurs délais des normes internationales non discriminatoires (recommandations UIT-T) et promouvoir l'interopérabilité et l'amélioration de la qualité de fonctionnement des équipements, des réseaux, des services et des applications

Résultats

- T.1-a: Utilisation accrue des recommandations UIT-T
- T.1-b: Amélioration de la conformité aux recommandations UIT-T
- T.1-c: Amélioration des normes applicables aux nouvelles technologies et aux nouveaux services

Produits

- T.1-1: Résolutions, recommandations et vœux de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT)
- T.1-2: Sessions régionales de consultation en vue de l'AMNT
- T.1-3: Avis et décisions du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT)
- T.1-4: recommandations UIT-T et résultats connexes des travaux des commissions d'études de l'UIT-T
- T.1-5: Assistance générale et coopération fournies par l'UIT-T
- T.1-6: Base de données sur la conformité
- T.1-7: Centres de tests et réunions sur l'interopérabilité
- T.1-8: Elaboration de suites de tests

T.2 Réduire l'écart en matière de normalisation: Encourager la participation active des membres, en particulier ceux des pays en développement, à la définition et à l'adoption de normes internationales non discriminatoires (recommandations UIT-T) dans en vue de réduire l'écart en matière de normalisation

Résultats

- T.2-a: Participation accrue, en particulier des pays en développement, aux travaux de normalisation de l'UIT-T, notamment en ce qui concerne la participation aux réunions, la soumission de contributions, l'exercice de fonctions à des postes à responsabilité et l'organisation de réunions ou d'ateliers
- T.2-b: Augmentation du nombre de membres de l'UIT-T, à savoir de Membres de Secteur, d'Associés et d'établissements universitaires

Produits

- T.2-1: Réduction de l'écart en matière de normalisation
- T.2-2: Ateliers et séminaires, y compris activités de formation en ligne et hors ligne, complétant les activités de renforcement des capacités en vue de réduire l'écart en matière de normalisation
- T.2-3: Sensibilisation et promotion

T.3 Ressources de télécommunications: Garantir l'attribution et la gestion efficaces des ressources de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification utilisées dans les télécommunications internationales, conformément aux procédures et aux recommandations de l'UIT-T

Résultats

T.3-a: Attribution rapide et correcte des ressources de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification utilisées dans les télécommunications internationales, conformément aux recommandations pertinentes

Produits

T.3-1: Bases de données pertinentes du TSB
T.3-2: Attribution et gestion des ressources de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification utilisées dans les télécommunications internationales, conformément aux recommandations et procédures de l'UIT-T

T.4 Echange de connaissances: Encourager la sensibilisation ainsi que l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir-faire concernant les activités de normalisation de l'UIT-T

Résultats

T.4-a: Renforcement des connaissances relatives aux normes UIT-T et aux bonnes pratiques concernant leur mise en oeuvre
T.4-b: Renforcement de la participation aux activités de normalisation de l'UIT-T et prise de conscience accrue de l'importance des normes UIT-T
T.4-c: Visibilité accrue du Secteur

Produits

T.4-1: Publications UIT-T
T.4-2: Publications de bases de données
T.4-3: Sensibilisation et promotion
T.4-4: Bulletin d'exploitation de l'UIT

T.5 Coopération avec les organismes de normalisation: Elargir et faciliter la coopération avec les organismes internationaux, régionaux et nationaux de normalisation

Résultats

T.5-a: Renforcement de la communication avec d'autres organismes de normalisation
T.5-b: Diminution du nombre de normes incompatibles entre elles
T.5-c: Nombre accru de mémorandums d'accord/d'accords de collaboration conclus avec d'autres organisations
T.5-d: Nombre accru d'organisations habilitées conformément aux Recommandations UIT-T A.4, A.5 et A.6
T.5-e: Nombre accru d'ateliers ou de réunions organisés conjointement avec d'autres organisations

Produits

T.5-1: Mémorandums d'accord et accords de collaboration
T.5-2: Habilitations conformément aux Recommandations UIT-T A.4, A.5 et A.6
T.5-3: Ateliers ou réunions organisés conjointement

Tableau 7: Catalyseurs pour l'UIT-T

Objectif(s) de l'UIT-T appuyé(s)	Activités du TSB	Contribution aux résultats du Secteur	Résultats
T.1	<ul style="list-style-type: none"> – Mise à disposition dans les délais et efficace des documents (résolutions de l'AMNT, recommandations, Voeux, recommandations UIT-T, documents relatifs aux commissions d'études, rapports) – Appui administratif et appui organisationnel et logistique pour les réunions – Services consultatifs – Services EWM et services d'information du TSB – Exploitation et maintenance des bases de données C&I, appui logistique aux réunions sur l'interopérabilité/tests, bancs d'essai 	<ul style="list-style-type: none"> – Qualité accrue des Recommandations UIT-T 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise à disposition rapide d'informations actualisées à l'intention des délégués et des organismes de normalisation concernant les produits et les services de l'UIT-T

- | | | | |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| T.2 | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de sessions de formation pratiques BSG; appui financier sous forme de bourses; appui logistique aux groupes régionaux - Organisation d'ateliers - Annonces (blog d'actualités de l'UIT, activités de promotion) - Gestion des comptes des membres de l'UIT-T, fidélisation des membres actuels et recherche active de nouveaux membres | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de membres de l'UIT-T et renforcement de leur participation au travail de normalisation | <ul style="list-style-type: none"> - Participation active des délégués et des organisations qui jusqu'à présent n'ont pas pris part, ou uniquement de manière passive, aux activités de l'UIT-T |
| T.3 | <ul style="list-style-type: none"> - Traitement et publication des demandes/ressources internationales de numérotage, d'adressage, de nommage et d'identification | <ul style="list-style-type: none"> - Attribution rapide et exacte des ressources | <ul style="list-style-type: none"> - La mise à disposition rapide d'informations concernant le numérotage facilite la gestion des réseaux |
| T.4 | <ul style="list-style-type: none"> - Services de publication de l'UIT-T - Mise au point et tenue à jour des bases de données de l'UIT-T - Service de sensibilisation et de promotion (blog d'actualités de l'UIT, réseaux sociaux, web) - Organisation d'ateliers, de réunions du groupe CTO, de la manifestation Kaleidoscope, de sessions dans le cadre d'ITU Telecom, du Forum du SMSI, etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des connaissances et de la sensibilisation concernant les normes de l'UIT-T, renforcement de la participation aux activités de l'UIT-T et renforcement de la visibilité du Secteur | <ul style="list-style-type: none"> - La mise à disposition rapide des publications (documents, bases de données) et la facilité d'utilisation des services permettent aux délégués de bénéficier d'une meilleure expérience |

- T.5**
- Mise à jour et gestion des mémorandums d'accord; mise en place de nouveaux mémorandums d'accord
 - Tenue à jour et gestion de la base de données A.4/A.5/A.6
 - Appui logistique pour les ateliers et manifestations organisés conjointement
 - Services d'appui pour diverses activités de collaboration (WSC, GSC, CITS, FIGI, SMSI, U4SSC...)
- Renforcement de la coopération avec les autres organisations
 - Activités de collaboration

Tableau 8: Objectifs, résultats et produits de l'UIT-D

D.1 Coordination: Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC

Résultats

D.1-a: Examen plus approfondi et meilleure adhésion au projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT, à la Déclaration de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et au plan d'action de la CMDT

D.1-b: Evaluation de la mise en oeuvre du plan d'action de la CMDT et du plan d'action du SMSI

D.1-c: Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires et d'autres parties prenantes participant aux travaux du Secteur concernant les questions de télécommunication/TIC

D.1-d: Renforcement du processus et de la mise en oeuvre de projets de développement des télécommunications/TIC et d'initiatives régionales

D.1-e: Faciliter la conclusion d'accords de coopération concernant des programmes de développement des télécommunications/TIC entre les Etats Membres, ainsi qu'entre les Etats Membres et d'autres parties prenantes de l'écosystème des TIC, sur la base des demandes formulées par les Etats Membres concernés de l'UIT

Produits²

D.1-1 Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et rapport final de la CMDT

D.1-2 Réunions préparatoires régionales (RPM) et rapports finals des RPM

D.1-3 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et rapports du GCDT à l'intention du Directeur du BDT et de la CMDT

D.1-4 Commissions d'études et lignes directrices, recommandations et rapports des commissions d'études

D.1-5 Plates-formes pour la coordination régionale, y compris les Forums régionaux de développement (RDF)

D.1-6: Projets de développement des télécommunications/TIC mis en oeuvre et services se rapportant aux initiatives régionales

² Dans le contexte des produits de la contribution de l'UIT-D au plan stratégique de l'UIT, les "produits et services" désignent les activités menées par l'UIT-D dans le cadre de son mandat, tel que défini à l'article 21 de la Constitution de l'UIT, qui prévoit, entre autres, le renforcement des capacités et la diffusion des compétences spécialisées et des connaissances de l'UIT.

D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC

Résultats

D.2-a: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC robustes,
 D.2-b: Renforcement de la capacité des Etats Membres d'échanger efficacement des informations, de trouver des solutions et de lutter contre les menaces en matière de cybersécurité ainsi que d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies et des capacités au niveau national, y compris par le biais du renforcement des capacités, en encourageant la coopération aux niveaux national, régional et international en vue d'une participation accrue entre les Etats Membres et les acteurs concernés
 D.2-c: Renforcement de la capacité des Etats Membres d'utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophe, pour garantir la disponibilité des télécommunications d'urgence et appuyer la coopération dans ce domaine

Produits

D.2-1: Produits et services relatifs aux infrastructures et aux services de télécommunication/TIC, au large bande hertzien et fixe, au raccordement des zones rurales et isolées, à l'amélioration de la connectivité internationale, à la réduction de l'écart en matière de normalisation, à la conformité et à l'interopérabilité, à la gestion du spectre, au contrôle des émissions et à la gestion efficace et efficiente ainsi qu'à l'utilisation adéquate des ressources des télécommunications, dans le cadre du mandat de l'UIT, et au passage à la radiodiffusion numérique, par exemple des études d'évaluation, des publications, des ateliers, des lignes directrices et des bonnes pratiques
 D.2-2: Produits et services relatifs à l'établissement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC
 D.2-3: Produits et services relatifs à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe et aux télécommunications d'urgence, y compris la fourniture d'une assistance pour permettre aux Etats Membres d'aborder toutes les étapes de la gestion des catastrophes, telles que l'alerte avancée, les interventions, les opérations de secours et la remise en état des réseaux de télécommunication

D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire propice au développement durable des télécommunications/TIC

Résultats

D.3-a: Renforcement de la capacité des Etats Membres d'élaborer des cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC

D.3-b: Renforcement de la capacité des Etats Membres de produire des statistiques sur les télécommunications/TIC de qualité et comparables à l'échelle internationale, qui tiennent compte de l'évolution et des tendances dans le secteur des télécommunications/TIC, à partir de normes et de méthodologies convenues

D.3-c: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à exploiter pleinement le potentiel des télécommunications/TIC

D.3-d: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC et la généralisation du numérique dans leurs programmes nationaux de développement et d'élaborer des stratégies visant à promouvoir les initiatives en matière d'innovation, y compris dans le cadre de partenariats publics, privés ou public-privé

Produits

D.3-1: Produits et services relatifs aux politiques et à la réglementation en matière de télécommunications/TIC, en vue d'améliorer la coordination et la cohérence au niveau international, par exemple des études d'évaluation et d'autres publications, ainsi que d'autres cadres d'échange d'informations

D.3-2: Produits et services relatifs aux statistiques sur les télécommunications/TIC et la généralisation du numérique et aux analyses de données, notamment établissement de rapports de recherche, collecte, harmonisation et diffusion de données statistiques de qualité et comparables au niveau international, et forums de discussion

D.3-3: Produits et services relatifs au renforcement des capacités et au développement des compétences humaines, y compris celles portant sur la gouvernance internationale de l'Internet, comme les plates-formes en ligne, les programmes de formation à distance et traditionnels visant à améliorer les compétences pratiques et le partage de supports, compte tenu des partenariats avec les parties prenantes s'occupant d'éducation dans le domaine des télécommunications/TIC

D.3-4: Produits et services relatifs à l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC, par exemple échange de connaissances et assistance, sur demande, concernant l'élaboration d'un programme national en faveur de l'innovation; mécanismes de partenariat; conception de projets, réalisation d'études et élaboration de politiques d'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC

D.4 Société de l'information inclusive: Encourager le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour mobiliser les individus et les sociétés en faveur du développement durable

Résultats

D.4-a: Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL) ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition

D.4-b: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'accélérer le développement économique et social en exploitant et en utilisant les nouvelles technologies et les services et applications des télécommunications/TIC

D.4-c: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique, en particulier pour l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers

D.4-d: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de concevoir des stratégies et des solutions en matière de télécommunications/TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi qu'à l'utilisation d'énergies vertes/renouvelables

Produits

D.4-1: Produits et services visant à fournir une assistance ciblée aux PMA, aux PEID, aux PDSL et aux pays dont l'économie est en transition, afin de favoriser la disponibilité et l'accessibilité financière des télécommunications/TIC

D.4-2: Produits et services relatifs aux politiques en matière de télécommunications/TIC propres à favoriser le développement de l'économie numérique, aux applications des TIC et aux nouvelles technologies, par exemple échange d'informations, et appui à la mise en oeuvre, études d'évaluation et kits pratiques

D.4-3: Produits et services relatifs à l'inclusion numérique des jeunes filles et des femmes ainsi que des personnes ayant des besoins particuliers (personnes âgées, jeunes, enfants et populations autochtones, entre autres), par exemple activités de sensibilisation sur les stratégies, les politiques et les pratiques en matière d'inclusion numérique, perfectionnement des compétences numériques, kits pratiques et lignes directrices et forums de discussion pour échanger des pratiques et des stratégies

D.4-4: Produits et services relatifs aux applications des TIC concernant l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation de ces effets, par exemple promotion de stratégies et diffusion de bonnes pratiques relatives à l'établissement de cartes des zones exposées et à l'élaboration de systèmes d'information, de critères de mesure et de modes de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques

Tableau 9: Catalyseurs pour l'UIT-D

Objectif(s) appuyé(s)	Activités du BDT	Contribution aux résultats du Secteur	Résultats
D.1, D.2, D.3, D.4	<p>1) Elaboration et mise en oeuvre de stratégies efficaces de développement des télécommunications/TIC en vue de la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et des Objectifs de développement durable (ODD), y compris activités de communication et de promotion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la compréhension et du partage des objectifs et des produits de l'UIT-D – Orientations plus précises pour les activités de l'UIT-D – Programme des activités plus clair 	<ul style="list-style-type: none"> – Progrès mesurables concernant le rôle de l'UIT dans la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et des ODD – Renforcement de la coopération internationale dans le domaine du développement des télécommunications/TIC – Augmentation du niveau de satisfaction des Etats Membres concernant les services et les produits fournis par le BDT
	<p>2) Administration et appui efficaces pour les activités de développement des télécommunications/TIC grâce à la coordination et à la collaboration entre services, à l'administration financière et budgétaire, à un appui à l'organisation de manifestations et à un appui informatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Programmation claire et coordonnée des manifestations – Fourniture de l'appui financier, informatique et humain nécessaire dans la limite des ressources disponibles – Fourniture d'un appui fiable pour les manifestations 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la coordination et de la collaboration pour l'organisation des manifestations et la mise en oeuvre des activités – Utilisation efficace des ressources financières – Organisation efficace et dans les délais des manifestations – Amélioration de la qualité et de la coordination des rapports présentés par le BDT aux Etats Membres

- | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>3) Organisation et appui efficaces pour les activités relatives aux infrastructures des télécommunications/TIC, aux applications TIC et à la cybersécurité.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Identification des priorités et des besoins des Etats Membres - Elaboration de produits et de services adaptés et fourniture dans les délais de ces produits et services aux utilisateurs finals - Association efficace de toutes les parties prenantes concernées à l'élaboration et à la fourniture aux Etats Membres de produits et de services | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des produits, services et compétences développés et mis à disposition par le BDT dans les domaines de l'infrastructure des télécommunications/TIC, des applications TIC et de la cybersécurité - Augmentation du niveau de satisfaction des Etats Membres - Amélioration tangible de la situation des Etats Membres de l'UIT découlant des activités du BDT dans les domaines de l'infrastructure de télécommunication/TIC, des applications TIC et de la cybersécurité - Renforcement du rôle des télécommunications/TIC dans le développement social et économique des Etats Membres |
| <p>4) Organisation et appui efficaces pour les activités relatives à la gestion des projets et des connaissances grâce au renforcement des capacités, à l'appui aux projets, aux données et aux statistiques sur les TIC, et à l'appui aux télécommunications d'urgence.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Identification des priorités et des besoins des Etats Membres - Elaboration de produits et de services adaptés et fourniture dans les délais de ces produits et services aux utilisateurs finals - Association efficace de toutes les parties prenantes concernées à l'élaboration et à la fourniture aux Etats Membres de produits et de services | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des produits, services et compétences développés et mis à disposition par le BDT dans le domaine de la gestion des projets et des connaissances - Augmentation du niveau de satisfaction des Etats Membres - Amélioration tangible de la situation des Etats Membres de l'UIT découlant des activités du BDT dans le domaine de la gestion des projets et des connaissances - Atténuation des risques associés aux télécommunications d'urgence |

- | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>5) Organisation et appui efficaces pour les activités relatives à l'innovation et aux partenariats grâce aux services des partenariats, de l'innovation et de la coordination des commissions d'études</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Identification des priorités et des besoins des Etats Membres – Elaboration de produits et de services adaptés et fourniture dans les délais de ces produits et services aux utilisateurs finals – Participation efficace de toutes les parties prenantes concernées à l'élaboration et à la fourniture aux Etats Membres de produits et de services | <ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des produits, services et compétences développés et mis à disposition par le BDT dans les domaines de la création des partenariats et de l'innovation – Augmentation du niveau de satisfaction des Etats Membres – Elargissement de la participation des parties prenantes et des partenaires au développement des télécommunications/TIC dans les pays en développement – Augmentation des ressources mises à disposition par les donateurs pour appuyer l'action menée par les Etats Membres en vue de développer leurs télécommunications/TIC |
| <p>6) Exécution et coordination efficaces des activités de développement des télécommunications/TIC grâce aux activités des bureaux régionaux et des bureaux de zone</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Renforcement du rayonnement de l'UIT dans les différentes régions et parties du monde | <ul style="list-style-type: none"> – Fourniture efficace et efficiente des produits, services, informations et compétences du BDT et de l'UIT aux Etats Membres – Augmentation du niveau de satisfaction des Etats Membres concernant les services et les produits fournis par le BDT |

Tableau 10: Objectifs, résultats et produits intersectoriels

I.1 Collaboration: Encourager une collaboration plus étroite entre toutes les parties prenantes de l'écosystème des TIC pour la réalisation des ODD

Résultats

- I.1-a: Renforcement de la collaboration entre les parties prenantes concernées
- I.1-b: Renforcement des synergies nées des partenariats concernant les télécommunications/TIC
- I.1-c: Meilleure reconnaissance des télécommunications/TIC, d'une part, en tant que catalyseur intersectoriel pour la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030
- I.1-d: Appui accru aux membres de l'UIT dans l'élaboration et la fourniture de produits et de services TIC

Produits

- I.1-1: Conférences, forums, manifestations et réunions intersectoriels au niveau mondial offrant un cadre de discussion de haut niveau
- I.1-2: Echange de connaissances, création de réseaux de relations et partenariats
- I.1-3: Mémoires d'accord
- I.1-4: Rapports et autres contributions aux processus interinstitutions des Nations Unies, multilatéraux et intergouvernementaux
- I.1-5: Création de services d'appui pour les membres de l'UIT dans les activités et les manifestations de l'UIT

I.2 Nouvelles tendances en matière de TIC: Améliorer l'identification, la prise en compte et l'analyse de la transformation numérique et des nouvelles tendances dans l'environnement des télécommunications/TIC

Résultats

- I. 2-a: Identification, prise en compte et analyse de la transformation numérique et des nouvelles tendances des télécommunications/TIC

Produits

- I.2-1: Initiatives et rapports intersectoriels sur les nouvelles tendances pertinentes dans le secteur des télécommunications/TIC et autres initiatives analogues
- I.2-2: Nouvelles de l'UIT en version numérique
- I.2-3: Plates-formes d'échange d'informations concernant les nouvelles tendances

I.3 Accessibilité des télécommunications/TIC: Améliorer l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers

Résultats

I.3-a: Disponibilité accrue d'équipements, de services et d'applications de télécommunication/TIC conformes aux principes de conception universelle

I.3-b: Renforcement de la participation des organisations de personnes handicapées et de personnes ayant des besoins particuliers aux travaux de l'Union

I.3-c: Sensibilisation accrue, y compris par une reconnaissance multilatérale et intergouvernementale, à la nécessité d'améliorer l'accès aux télécommunications/TIC pour les personnes handicapées et pour les personnes ayant des besoins particuliers

Produits

I.3-1: Rapports, lignes directrices, normes et récapitulatifs concernant l'accessibilité des télécommunications/TIC

I.3-2: Mobilisation de ressources et de compétences techniques, par exemple, en encourageant une participation accrue des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux réunions internationales et régionales

I.3-3: Poursuite de l'amélioration et de la mise en oeuvre de la politique de l'UIT en matière d'accessibilité et des plans connexes

I.3-4: Campagnes de sensibilisation, tant au niveau des Nations Unies qu'aux niveaux régional et national

I.4 Egalité hommes/femmes et inclusion: Renforcer l'utilisation des télécommunications/TIC au service de l'égalité hommes/femmes et de l'inclusion ainsi que de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles

Résultats

I.4-a: Renforcement de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation pour promouvoir l'autonomisation des femmes

I.4-b: Participation accrue des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel dans le cadre des travaux de l'Union et du secteur des télécommunications/TIC

I.4-c: Engagement accru auprès d'autres organisations du système des Nations Unies et parties prenantes s'occupant de l'utilisation des télécommunications/TIC pour promouvoir l'autonomisation des femmes

I.4-d: Mise en oeuvre complète, dans le cadre des attributions de l'UIT, de la stratégie sur la parité hommes/femmes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies

Produits

I.4-1: Kits pratiques, outils d'évaluation et lignes directrices pour l'élaboration de politiques et le développement des compétences et autres pratiques de mise en oeuvre

I.4-2: Réseaux, collaboration, initiatives et partenariats

I.4-3: Campagnes de sensibilisation, tant au niveau des Nations Unies qu'aux niveaux régional et national

I.4-4: Appui au partenariat EQUALS

I.5 Environnement durable: Mettre à profit les télécommunications/TIC pour réduire l'empreinte environnementale

Résultats

- I.5-a: Efficacité accrue des politiques et normes relatives à l'environnement
- I.5-b: Réduction de la consommation d'énergie des applications de télécommunication/TIC
- I.5-c: Augmentation du volume de déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés
- I.5-d: Amélioration des solutions pour les villes intelligentes et durables

Produits

- I.5-1: Politiques et normes en matière d'efficacité énergétique
- I.5-2: Sécurité et performance environnementale des équipements et installations TIC (gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)
- I.5-3: Plate-forme mondiale pour les villes intelligentes et durables, y compris élaboration d'indicateurs fondamentaux de performance

I.6 Réduction des chevauchements et des doubles emplois: Réduire les chevauchements et les doubles emplois et favoriser une coordination plus étroite et transparente entre le Secrétariat général et les Secteurs de l'UIT, compte tenu des crédits budgétaires de l'Union ainsi que des compétences spécialisées et du mandat de chaque Secteur

Résultats

- I.6-a: Collaboration plus étroite et transparente entre les Secteurs de l'UIT, le Secrétariat général et les trois Bureaux
- I.6-b: Réduction des chevauchements et des doubles emplois entre les Secteurs de l'UIT et les travaux du Secrétariat général et des trois Bureaux
- I.6-c: Réalisation d'économies en évitant les chevauchements

Produits

- I.6-1: Mettre en évidence et supprimer tous les types et tous les cas de recoupement des fonctions et de chevauchement des activités entre tous les organes structurels de l'UIT, en optimisant, notamment, les méthodes de gestion, la logistique, la coordination et l'appui fourni par le secrétariat.
- I.6-2: Mettre en oeuvre le concept d'une "UIT unie dans l'action", en harmonisant, dans la mesure du possible, les procédures appliquées dans l'ensemble des Secteurs et des bureaux régionaux/dans le cadre de la présence régionale dans la réalisation des buts et objectifs de l'UIT et des Secteurs

Tableau 11: Catalyseurs pour le Secrétariat général/services d'appui

Objectif(s) appuyé(s)	Activités du SG	Contribution aux résultats	Résultats
Tous	Direction de l'Union	<ul style="list-style-type: none"> – Gouvernance efficace et efficiente de l'organisation – Coordination efficace entre les Secteurs de l'Union 	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la coordination interne – Gestion des risques stratégiques de l'organisation – Mise en oeuvre des décisions des organes directeurs – Elaboration, mise en oeuvre et suivi des plans stratégique et opérationnel – Niveau de mise en oeuvre des recommandations acceptées – Application de mesures d'efficacité – Qualité globale des services d'appui fournis
Tous	Services de gestion des manifestations (traduction et interprétation comprises)	<ul style="list-style-type: none"> – Efficacité et accessibilité des conférences, réunions, manifestations et ateliers organisés par l'UIT 	<ul style="list-style-type: none"> – Qualité élevée des services fournis pour les manifestations de l'UIT (disponibilité des documents, courtoisie et professionnalisme du personnel du service des conférences de l'UIT, qualité de l'interprétation, qualité des documents, qualité des locaux et équipements pour les conférences) – Efficacité financière accrue

Tous	Services de publication	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la qualité, la disponibilité et la rentabilité des publications de l'UIT 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité élevée des publications de l'UIT - Rapidité du processus de publication - Efficacité financière accrue
Tous	Services TIC	<ul style="list-style-type: none"> - Fiabilité, efficacité et accessibilité des infrastructures et services TIC 	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des utilisateurs concernant les services TIC fournis par l'UIT - Disponibilité et fonctionnalité des services TIC (grande disponibilité, sûreté et sécurité informatiques, service de la bibliothèque et des archives, fourniture des services convenus dans les délais, service d'aide à l'utilisation efficace des technologies, mise en place de services TIC nouveaux et innovants, services TIC utiles pour les fonctionnaires de l'UIT et les délégués aux réunions de l'Union) - Augmentation du nombre de plates-formes/systèmes facilitant la transformation numérique de l'organisation - Application de mesures pour garantir la continuité des activités et le rétablissement après une catastrophe

Tous	Services de sûreté et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> – Garantir un environnement de travail sûr et sécurisé pour les fonctionnaires de l'UIT et les délégués aux réunions de l'Union 	<ul style="list-style-type: none"> – Sûreté et sécurité globales des locaux et des actifs de l'organisation partout dans le monde – Réduction du nombre d'accidents ou d'incidents au travail – Préparation des fonctionnaires en vue des missions
Tous	Services de gestion des ressources humaines (à savoir salaires, administration du personnel, bien-être du personnel, structure organisationnelle et recrutement, planification et développement)	<ul style="list-style-type: none"> – Garantir l'utilisation efficace des ressources humaines, dans un environnement de travail propice 	<ul style="list-style-type: none"> – Elaborer et mettre en oeuvre le cadre RH favorisant la stabilité et l'épanouissement du personnel, y compris les éléments se rapportant à l'organisation des carrières et à la formation – Ressources humaines adaptées à l'évolution de l'environnement et des besoins de l'organisation – Rapidité du processus de recrutement – Parité hommes-femmes au sein du personnel de l'UIT/parité hommes-femmes au sein des commissions statutaires de l'UIT

Tous	Services de gestion des ressources financières (y compris budget et analyse financière, comptabilité, achats, voyages)	<ul style="list-style-type: none"> – Garantir la planification et l'utilisation efficaces des ressources financières et en capital 	<ul style="list-style-type: none"> – Respect des normes IPSAS et vérification annuelle des comptes donnant lieu à un avis sans réserve – Services d'achat et des voyages: application des lignes directrices de l'UIT et des bonnes pratiques définies par les Nations Unies – Absence de dépassement dans le cadre de la mise en oeuvre du budget – Economies découlant de la mise en oeuvre de mesures d'efficacité
Tous	Services juridiques	<ul style="list-style-type: none"> – Fourniture d'avis juridiques – Garantie du respect des règles et procédures 	<ul style="list-style-type: none"> – Protection des intérêts, de l'intégrité et de la réputation de l'Union – Respect des statuts et règlements
Tous	Audit interne	<ul style="list-style-type: none"> – Veiller à l'efficacité et à l'efficacé de la gouvernance et des contrôles de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en oeuvre des recommandations formulées par l'Unité de l'audit interne
Tous	Bureau d'éthique	<ul style="list-style-type: none"> – Encourager les normes d'éthique les plus élevées 	<ul style="list-style-type: none"> – Respect des Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux et du code d'éthique de l'UIT

Tous	Collaboration avec les membres/ services d'appui aux membres	<ul style="list-style-type: none"> – Fourniture de services efficaces en ce qui concerne les membres 	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation du nombre de membres – Satisfaction accrue des membres – Augmentation des recettes provenant des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires
Tous	Services de communication	<ul style="list-style-type: none"> – Fourniture de services de communication efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la participation régulière des principales parties prenantes sur les plateformes numériques de l'UIT – Renforcement de la couverture médiatique de l'UIT – Amélioration de l'image des travaux de l'UIT – Augmentation du trafic sur les chaînes multimédias de l'UIT (Flickr, YouTube, etc.) – Augmentation du trafic et de l'activité concernant les Nouvelles de l'UIT – Activité accrue et renvois plus nombreux sur les réseaux sociaux
Tous	Services du protocole	<ul style="list-style-type: none"> – Veiller à la gestion efficace des services du protocole 	<ul style="list-style-type: none"> – Satisfaction accrue des délégués et des visiteurs

Tous	Faciliter des travaux des organes directeurs (Conférence de plénipotentiaires, Conseil, GTC)	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer et faciliter les processus décisionnels des organes directeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'efficacité des réunions des organes directeurs
Tous	Services de gestion des installations	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la gestion efficace des locaux de l'UIT 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion efficace du processus de conception du nouveau bâtiment de l'UIT - Economies concernant la gestion des installations de l'UIT - Maintien de l'empreinte carbone nulle de l'UIT
Tous	Services d'élaboration et de gestion des contenus/Gestion et planification de la stratégie institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir une planification efficace - Fournir des avis stratégiques à la haute direction 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des instruments de planification de l'UIT par les membres - Appui à l'élaboration d'initiatives stratégiques

Objectifs intersectoriels I.1, I.2	Coordination et coopération concernant la promotion de l'utilisation des télécommunications/TIC au service de la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des synergies, de la collaboration, de la transparence et de la communication interne concernant les partenariats mis en place et les activités menées dans le domaine de la coopération internationale pour la promotion de l'utilisation des TIC au service des ODD – Meilleure coordination de l'organisation des manifestations et réunions de l'UIT – Renforcement de la cohérence de la planification de la participation aux conférences et forums 	<ul style="list-style-type: none"> – Mesures et mécanismes nouveaux et améliorés visant à accroître l'efficacité et l'efficience de l'organisation – Coordination des travaux et de la contribution de l'UIT à la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030
------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Objectifs intersectoriels I.3, I.4, I.5, I.6	Coordination et coordination dans des domaines d'intérêt mutuel (y compris l'accessibilité, l'égalité hommes-femmes, l'environnement durable)	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des travaux dans les domaines d'intérêt mutuel, en encourageant les synergies et en mettant en place des mesures d'efficacité et d'économie concernant l'utilisation des ressources de l'UIT - Renforcement de la cohérence de la planification de la participation aux conférences et forums - Renforcement de la communication interne concernant les activités menées sur tous les domaines thématiques. - Meilleure coordination de l'organisation des manifestations et réunions de l'UIT 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre du plan de travail annuel consolidé pour chaque domaine thématique - Mesures et mécanismes nouveaux et améliorés visant à accroître l'efficacité et l'efficience de l'organisation
----------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3 Liens avec les grandes orientations du SMSI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Liens avec les grandes orientations du SMSI

L'UIT joue un rôle de premier plan dans le processus du SMSI, dans lequel, en tant que coordonnateur principal avec l'UNESCO et le PNUD, elle coordonne la mise en oeuvre multi-parties prenantes du Plan d'action de Genève. En particulier, l'Union est le coordonnateur unique de trois grandes orientations du SMSI différentes, à savoir les grandes orientations **C2** (l'infrastructure de l'information et de la communication), **C5** (Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC) et **C6** (Créer un environnement propice).

Mise en correspondance des produits et des principales activités de l'UIT avec les grandes orientations du SMSI (sur la base des informations tirées de l'outil de l'UIT de mise en correspondance des ODD)



Liens avec les Objectifs de développement durable

Compte tenu de l'adoption de la Résolution "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030" par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UIT, tout comme les autres organisations du système des Nations Unies, doit fournir un appui aux Etats Membres et contribuer à l'action menée dans le monde pour atteindre les ODD. Les 17 ODD et les 169 cibles qui y sont associées offrent une vision globale au système des Nations Unies.

Le rôle des TIC en tant que catalyseurs indispensables pour accélérer la réalisation des ODD est mis expressément en avant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux termes duquel "l'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir". En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les TIC et la connectivité, l'Union a un rôle de premier plan à jouer dans la promotion de la prospérité dans notre monde numérique.

Pour contribuer au mieux à la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UIT se concentre avant tout sur la réalisation de l'**ODD 9** (Industrie, innovation et infrastructure) et de la cible 9.c visant à accroître nettement l'accès aux TIC et à fournir à tous un accès à Internet à un coût abordable. En effet, l'infrastructure qui permet à notre monde de fonctionner et constitue la colonne vertébrale de la nouvelle économie numérique est vitale. Elle est essentielle pour nombre des applications technologiques et des solutions possibles pour atteindre les ODD et indispensable pour permettre à ces applications et solutions d'être mondiales et modulables.

Etant donné que l'**ODD 17** (Partenariats pour la réalisation des Objectifs) met en avant les TIC en tant qu'instrument de mise en oeuvre doté d'un potentiel de transformation transversal, il est impératif que l'UIT exploite ces vastes répercussions. L'Union a un rôle particulièrement important à jouer dans la mise en oeuvre de l'**ODD 11** (Villes et communautés durables), de l'**ODD 10** (Inégalités réduites), de l'**ODD 8** (Travail décent et croissance économique), de l'**ODD 1** (Pas de pauvreté), de l'**ODD 3** (Bonne santé et bien-être), de l'**ODD 4** (Education de qualité) et de l'**ODD 5** (Egalité entre les sexes).

Par conséquent, c'est en fournissant des infrastructures et une connectivité et en travaillant en partenariat avec toutes les parties prenantes que l'UIT contribuera le plus à la réalisation des ODD qui n'ont pas encore été atteints.

Mise en correspondance des produits et des principales activités de l'UIT avec les ODD (selon l'outil de l'UIT de mise en correspondance des ODD³)

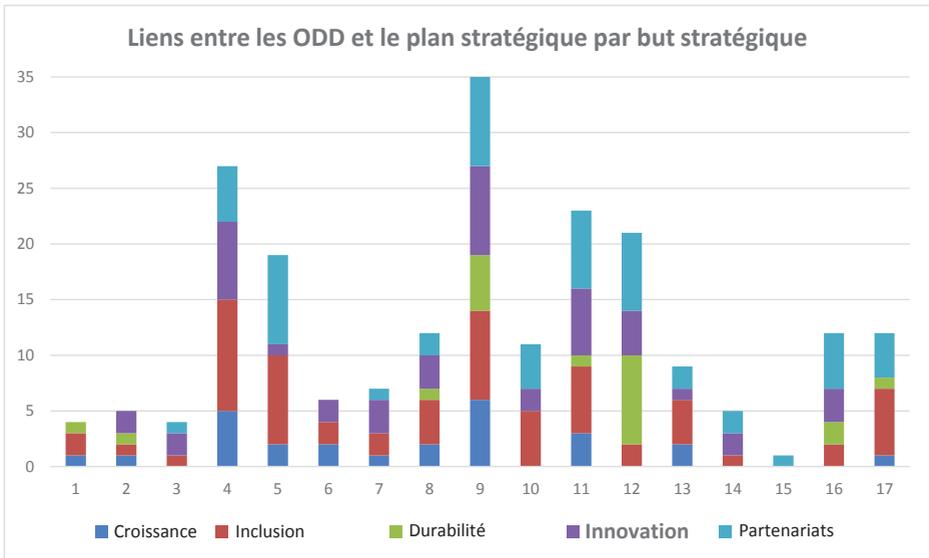


³ Outil de l'UIT de mise en correspondance des ODD: <https://www.itu.int/sdgmappingtool>.

L'UIT est en outre responsable de cinq indicateurs relatifs aux ODD (4.4.1, 5.b.1, 9.c.1, 17.6.2 et 17.8.1) contribuant au suivi de la réalisation des ODD par la Commission de statistique de l'ONU.

Le tableau ci-après présente les liens entre les cinq buts stratégiques de l'UIT pour la période 2020-2023 et les ODD. Les indicateurs relatifs aux ODD se rapportant aux TIC sont indiqués en caractères gras.

But 1 – Croissance
Cibles associées aux ODD (indicateur(s)): 1.4 (1.4.1), 2.4 (2.4.1), 4.1 (4.1.1), 4.2 (4.2.2), 4.3 (4.3.1), 4.4 (4.4.1), 4.A (4.A.1), 5.5 (5.5.1, 5.5.2), 5.B (5.B.1), 6.1, 6.4 (6.4.1), 7.3 (7.3.1), 8.2 (8.2.1), 8.10 (8.10.2), 9.1, 9.2, 9.3 (9.3.1, 9.3.2), 9.4 (9.4.1), 9.5, 9.C (9.C.1), 11.3 (11.3.2), 11.5 (11.5.2), 11.B (11.B.1, 11.B.2), 13.1 (13.1.2), 13.3 (13.3.2), 17.6 (17.6.1, 17.6.2)
But 2 – Inclusion
Cibles associées aux ODD (indicateur(s)): 1.4 (1.4.1), 1.5 (1.5.3), 2.C (2.C.1), 3.D (3.D.1), 4.1 (4.1.1), 4.2 (4.2.2), 4.3 (4.3.1), 4.4 (4.4.1), 4.5 (4.5.1), 4.6 (4.6.1), 4.7 (4.7.1), 4.A (4.A.1), 4.B (4.B.1), 4.C (4.C.1), 5.1, 5.2 (5.2.1, 5.2.2), 5.3, 5.5 (5.5.1, 5.5.2), 5.6 (5.6.1, 5.6.2), 5.A (5.A.1, 5.A.2), 5.B (5.B.1), 5.C, 6.1, 6.4 (6.4.1), 7.1 (7.1.1, 7.1.2), 7.B (7.B.1), 8.3 (8.3.1), 8.4 (8.4.2), 8.5 (8.5.1), 8.10 (8.10.2), 9.1, 9.2, 9.3 (9.3.1, 9.3.2), 9.4 (9.4.1), 9.5, 9.A (9.A.1), 9.B (9.B.1), 9.C (9.C.1), 10.2 (10.2.1), 10.6, 10.7 (10.7.1), 10.B (10.B.1), 10.C (10.C.1), 11.1 (11.1.1), 11.2, 11.3 (11.3.2), 11.5 (11.5.2), 11.A, 11.B (11.B.1, 11.B.2), 12.1 (12.1.1), 12.A (12.A.1), 13.1 (13.1.2), 13.3 (13.3.2), 13.A (13.A.1), 13.B (13.B.1), 14.A (14.A.1), 16.2 (16.2.2), 16.8 (16.8.1), 17.3 (17.3.2), 17.6 (17.6.1, 17.6.2), 17.7, 17.8 (17.8.1), 17.9 (17.9.1), 17.18
But 3 – Durabilité
Cibles associées aux ODD (indicateur(s)): 1.5 (1.5.3), 2.4 (2.4.1), 8.4 (8.4.2), 8.5 (8.5.1), 8.10 (8.10.2), 9.1, 9.2, 9.4 (9.4.1), 9.5, 9.A (9.A.1), 11.6 (11.6.1, 11.6.2), 11.A, 11.B (11.B.1, 11.B.2), 12.1 (12.1.1), 12.2 (12.2.1, 12.2.2), 12.4 (12.4.1, 12.4.2), 12.5 (12.5.1), 12.6 (12.6.1), 12.7 (12.7.1), 12.8 (12.8.1), 12.A (12.A.1), 16.2 (16.2.2), 16.4, 17.7
But 4 – Innovation
Cibles associées aux ODD (indicateur(s)): 2.4 (2.4.1), 2.C (2.C.1), 3.6 (3.6.1), 3.D (3.D.1), 4.3 (4.3.1), 4.4 (4.4.1), 4.5 (4.5.1), 4.6 (4.6.1), 4.7 (4.7.1), 4.A (4.A.1), 4.B (4.B.1), 5.A (5.A.1, 5.A.2), 6.1, 6.4 (6.4.1), 7.1 (7.1.1, 7.1.2), 7.2 (7.2.1), 7.3 (7.3.1), 8.2 (8.2.1), 8.3 (8.3.1), 8.10 (8.10.2), 9.1, 9.2, 9.3 (9.3.1, 9.3.2), 9.4 (9.4.1), 9.5, 9.A (9.A.1), 9.B (9.B.1), 9.C (9.C.1), 10.5 (10.5.1), 10.C (10.C.1), 11.2, 11.3 (11.3.2), 11.4, 11.5 (11.5.2), 11.6 (11.6.1, 11.6.2), 11.B (11.B.1, 11.B.2), 12.3, 12.5 (12.5.1), 12.A (12.A.1), 12.B (12.B.1), 13.1 (13.1.2), 14.4 (14.4.1), 14.A (14.A.1), 16.3, 16.4, 16.10 (16.10.2), 17.7
But 5 – Partenariats
Cibles associées aux ODD (indicateur(s)): 3.D (3.D.1), 4.4 (4.4.1), 4.7 (4.7.1), 4.A (4.A.1), 4.B (4.B.1), 4.C (4.C.1), 5.1, 5.2 (5.2.1, 5.2.2), 5.3, 5.5 (5.5.1, 5.5.2), 5.6 (5.6.1, 5.6.2), 5.A (5.A.1, 5.A.2), 5.B (5.B.1), 5.C, 7.B (7.B.1), 8.3 (8.3.1), 8.4 (8.4.2), 9.1, 9.2, 9.3 (9.3.1, 9.3.2), 9.4 (9.4.1), 9.5, 9.A (9.A.1), 9.B (9.B.1), 9.C (9.C.1), 10.5 (10.5.1), 10.6, 10.B (10.B.1), 10.C (10.C.1), 11.1 (11.1.1), 11.2, 11.3 (11.3.2), 11.5 (11.5.2), 11.B (11.B.1, 11.B.2), 12.3, 12.6 (12.6.1), 12.7 (12.7.1), 12.8 (12.8.1), 12.A (12.A.1), 12.B (12.B.1), 13.1 (13.1.2), 13.3 (13.3.2), 16.2 (16.2.2), 16.3, 16.4, 16.8 (16.8.1), 16.10, (16.10.2), 17.6 (17.6.1, 17.6.2), 17.7, 17.8 (17.8.1), 17.9 (17.9.1), 17.18



4 Mise en oeuvre et évaluation du plan stratégique

La coordination étroite et cohérente des planifications stratégique, opérationnelle et financière de l'Union est assurée grâce à la mise en oeuvre du cadre UIT de gestion axée sur les résultats (GAR), conformément aux Résolutions 71 et 151 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires.

Les résultats seront l'axe principal de la stratégie, de la planification et de la budgétisation dans le cadre UIT de gestion axée sur les résultats. Le contrôle et l'évaluation de la performance, ainsi que la gestion des risques, permettront de veiller à ce que les processus de planification stratégique, opérationnelle et financière reposent sur des décisions prises en connaissance de cause et sur une affectation adéquate des ressources.

Le cadre UIT de contrôle et d'évaluation de la performance sera élaboré plus avant conformément au cadre stratégique décrit dans le plan stratégique pour la période 2020-2023 et permettra de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des résultats, ainsi que des buts stratégiques et des cibles de l'UIT énoncés dans ce plan, en évaluant la performance et en repérant les problèmes à résoudre.

Le cadre UIT de gestion des risques sera élaboré plus avant, l'objectif étant que le cadre UIT de gestion axée sur les résultats défini dans le plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023 fasse l'objet d'une approche intégrée.

Critères de mise en oeuvre

Les critères de mise en oeuvre établissent le cadre qui permet d'identifier comme il se doit les activités pertinentes de l'Union, afin que les objectifs, les résultats et les buts stratégiques de l'Union soient atteints de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Ils correspondent aux critères à appliquer pour fixer les priorités pour le processus d'affectation des ressources dans le cadre du budget biennal de l'Union.

Les critères de mise en oeuvre définis pour la stratégie de l'Union pour la période 2020-2023 sont les suivants:

- **Adhésion aux valeurs de l'Union:** Les valeurs essentielles de l'UIT définissent des priorités et servent de base à la prise de décisions.
- **Respect des principes de la gestion axée sur les résultats,** notamment:
 - **Suivi et évaluation de la performance:** L'état d'avancement de la réalisation des buts/objectifs sera suivi et évalué conformément aux plans opérationnels, approuvés par le Conseil, et des possibilités d'amélioration seront identifiées en vue d'appuyer le processus décisionnel.
 - **Identification, évaluation et atténuation des risques:** Mise en place d'un processus intégré visant à gérer les aléas pouvant avoir une incidence sur la réalisation des objectifs et des buts et qui permet ainsi la prise de décisions en connaissance de cause.
 - **Principes de la budgétisation axée sur les résultats:** Le processus de budgétisation consistera à affecter les ressources sur la base des buts et des objectifs à atteindre, tels qu'ils sont définis dans le présent plan stratégique.
 - **Soumission de rapports axés sur les effets:** Les progrès accomplis dans la réalisation des buts stratégiques de l'UIT feront l'objet de rapports clairs, portant sur les effets des activités de l'Union.

- **Efficacité économique de la mise en oeuvre:** L'efficacité économique devient un impératif primordial pour l'Union. L'UIT déterminera si ses parties prenantes tirent le meilleur parti des services qu'elle fournit, en fonction des ressources disponibles (bonne utilisation des fonds).
- **Recherche de l'intégration des recommandations de l'ONU et de l'application de pratiques opérationnelles harmonisées,** puisque l'UIT est une institution spécialisée du système des Nations Unies.
- **Une UIT unie dans l'action:** Les Secteurs travailleront de concert à la mise en oeuvre du plan stratégique. Le Secrétariat appuiera une planification opérationnelle coordonnée, en évitant les redondances et les doublons et en optimisant les synergies entre les Secteurs, les Bureaux et le Secrétariat général.
- **Développement à long terme de l'organisation au service de la performance et de compétences adaptées:** Attachée à la culture de l'apprentissage, l'organisation continuera à fonctionner de manière interconnectée et à investir plus avant dans son personnel, afin d'offrir durablement les meilleurs services.
- **Hiéarchisation des priorités:** Il est important de définir des critères précis pour établir un ordre de priorité entre les différentes activités et initiatives que l'Union souhaite entreprendre. Les facteurs à prendre en considération sont les suivants:
 - **Valeur ajoutée:**
 - Etablir les priorités en fonction de la valeur unique offerte par l'UIT (résultats qui ne peuvent être obtenus par ailleurs).
 - Prendre part à des activités pour lesquelles l'UIT apporte une forte valeur ajoutée.
 - Ne pas faire figurer parmi les priorités les activités que d'autres parties prenantes peuvent entreprendre.
 - Etablir les priorités en fonction des compétences dont l'UIT dispose pour la mise en oeuvre.
 - **Impact et attention prioritaire:**
 - S'attacher à obtenir le plus grand impact pour le plus large public possible lorsqu'il est question d'inclusion.

- Mener à bien un plus petit nombre d'activités mais ayant un impact plus fort, plutôt qu'un grand nombre d'activités ayant un faible impact.
 - Travailler de manière cohérente et entreprendre des activités qui contribuent manifestement à la réalisation du principal objectif défini par le cadre stratégique de l'UIT.
 - Donner la priorité à des activités produisant des résultats concrets.
- **Besoins des membres:**
 - Accorder un degré de priorité élevé aux demandes des membres, en appliquant une approche orientée client.
 - Accorder la priorité à des activités que les Etats Membres ne peuvent pas mettre en oeuvre sans l'appui de l'organisation.

Appendice A – Attribution des ressources (coordination avec le plan financier)

Buts stratégiques de l'UIT	Milliers CHF Coûts prévus 2020-2023	en %					Milliers CHF				
		But 1: Croissance	But 2: Inclusion	But 3: Durabilité	But 4: Innovation	But 5: Partenariats	But 1: Croissance	But 2: Inclusion	But 3: Durabilité	But 4: Innovation	But 5: Partenariats
Objectifs de l'UIT-R	256 087						57 183	80 824	54 718	40 699	22 663
R.1 Réglementation et gestion du spectre/des orbites	155 606	25%	20%	25%	20%	10%	39 649	32 529	43 461	26 211	13 756
R.2 Normes relatives aux radiocommunications	34 480	30%	20%	10%	30%	10%	10 896	7 450	3 981	9 003	3 150
R.3 Echange de connaissances	66 001	10%	60%	10%	10%	10%	6 638	40 845	7 276	5 485	5 757
Objectifs de l'UIT-T	117 816						40 107	46 364	10 263	13 591	7 491
T.1 Elaboration de normes	57 966	40%	20%	10%	20%	10%	23 985	12 299	6 573	9 909	5 200
T.2 Réduire la facture numérique en matière de normalisation	26 188	15%	75%	10%	10%	10%	3 921	20 107	2 160	2 160	
T.3 Ressources de télécommunications	11 332	50%	30%	10%	5%	5%	5 655	3 480	1 240	467	490
T.4 Echange de connaissances	19 291	30%	50%	10%	5%	5%	5 747	9 822	2 100	791	831
T.5 Coopération avec les organismes de normalisation	3 039	25%	20%	10%	10%	35%	799	656	350	264	970
Objectifs de l'UIT-D	245 201						61 105	82 320	47 651	22 633	31 492
D.1 Coordination	55 147	10%	40%	10%	10%	30%	5 729	23 500	6 280	4 733	14 905
D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/ITC	71 158	60%	10%	10%	10%	10%	43 499	7 435	7 947	5 990	6 287
D.3 Environnement favorable	42 875	10%	10%	54%	16%	10%	4 231	4 339	25 043	5 593	3 669
D.4 Société de l'information inclusive	76 021	10%	60%	10%	10%	10%	7 646	47 046	8 381	6 317	6 631
Objectifs intersectoriels	41 147						4 570	8 608	7 237	9 449	11 283
I.1 Collaboration	12 674	10%	10%	10%	10%	60%	1 385	1 420	1 518	1 144	7 207
I.2 Nouvelles tendances dans le domaine des télécommunications/ITC	10 129	10%	10%	10%	70%	10%	1 158	1 834	1 269	6 698	1 004
I.3 Accessibilité des télécommunications/ITC	2 523	10%	70%	10%	10%	10%	256	1 834	211	222	222
I.4 Égalité hommes/femmes et inclusion	6 678	10%	70%	60%	20%	10%	674	4 836	3 896	979	1 168
I.5 Environnement durable	5 981	10%	15%	15%	15%	40%	592	518	554	417	1 168
I.6 Réduction des chevauchements et des doubles emplois	3 162	15%	15%	15%	15%	40%	505	518	554	417	1 168
Total UIT	660 251						162 965	218 116	119 869	86 372	72 929

Réaffectation

ANNEXE 2 DE LA RÉOLUTION 71 (RÉV. DUBAÏ, 2018)

Analyse de la situation

1 Rappel: Organes directeurs et Secteurs

Conformément à la Constitution et à la Convention de l'UIT, l'Union comprend: a) la Conférence de plénipotentiaires, qui est l'organe suprême de l'Union; b) le Conseil de l'UIT, qui agit au nom de la Conférence de plénipotentiaires pendant les quatre années séparant les Conférences de plénipotentiaires; c) les conférences mondiales des télécommunications internationales; d) le Secteur des radiocommunications (UIT-R), y compris les conférences mondiales et régionales des radiocommunications, les assemblées des radiocommunications et le Comité du Règlement des radiocommunications; e) le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T), y compris les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications; f) le Secteur du développement des télécommunications (UIT-D), y compris les conférences mondiales et régionales de développement des télécommunications; et g) le Secrétariat général. Les trois Bureaux (Bureau des radiocommunications, ou BR, pour l'UIT-R; Bureau de la normalisation des télécommunications, ou TSB, pour l'UIT-T; et Bureau de développement des télécommunications, ou BDT, pour l'UIT-D) font office de secrétariat pour chaque Secteur.

2 Analyse de la situation

2.a Analyse de la situation stratégique

L'UIT en tant qu'organisation du système des Nations Unies

L'UIT est l'institution spécialisée des Nations Unies pour les télécommunications/TIC. L'Union attribue sur le plan international des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites, élabore des normes techniques qui garantissent la parfaite interconnexion des réseaux et l'interopérabilité des technologies et s'efforce d'améliorer l'accès aux télécommunications/TIC pour les communautés mal desservies dans le monde entier. L'Union a pris l'engagement de connecter tous les habitants de la planète, quel que soit l'endroit où ils vivent et quels que soient leurs moyens. Par son action, elle s'efforce de préserver et de défendre le droit fondamental de chacun de communiquer.

Enseignements tirés du plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019

Le plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019, adopté par les Etats Membres de l'UIT lors de la Conférence de plénipotentiaires tenue en 2014, a servi de base à l'adoption du Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications/TIC dans le monde, qui définit la vision, les buts et les cibles communs que les Etats Membres se sont engagés à atteindre d'ici à 2020, en collaboration avec toutes les parties prenantes de l'écosystème des TIC. Le plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019 expose les grandes lignes des travaux menés par l'Union en vue de mettre en oeuvre les quatre buts stratégiques que sont la croissance, l'inclusion, la durabilité ainsi que l'innovation et les partenariats.

Dans le plan stratégique pour la période 2016-2019, les buts stratégiques étaient tous complémentaires les uns des autres: en élargissant l'accès aux TIC, les membres de l'UIT entendaient stimuler la croissance de l'utilisation des TIC et encourager le développement socio-économique à court terme et à long terme. En assurant l'inclusion de tous, les avantages des TIC devaient être étendus à tous – ce qui permettrait de réduire la fracture numérique entre pays développés et pays en développement, mais aussi d'offrir un accès aux populations marginalisées et vulnérables de tous les pays. Pour pouvoir tirer durablement parti des avantages considérables qu'apportent les TIC, il était nécessaire de reconnaître que cette croissance s'accompagne aussi de difficultés et de risques à surmonter. En innovant et en favorisant les partenariats, l'écosystème des TIC en pleine évolution a pu s'adapter à un environnement technologique, économique et social en mutation rapide.

Les résultats d'ensemble obtenus lors de la mise en oeuvre du plan stratégique et du Programme Connect 2020 ont été impressionnants, même s'il reste encore beaucoup à faire. Les Etats Membres devraient atteindre bon nombre des cibles définies dans le Programme Connect 2020 en matière de connectivité avant 2020: ainsi, la Cible 1.2, selon laquelle 60% de la population mondiale devrait utiliser l'Internet, ce qui revient à permettre à 1,5 milliard de personnes supplémentaires d'être en ligne de 2014 à 2020, est en passe d'être atteinte, en raison notamment de la forte croissance que connaissent les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Les Cibles 2.2.A et 2.2.B, selon lesquelles 50% de la population dans les pays en développement et 20% de la population dans les PMA devraient utiliser l'Internet, devraient donc elles aussi être atteintes avant 2020. Les objectifs fixés en matière de connectivité des ménages devraient également être atteints d'ici à 2020, puisque selon la Cible 1.1, 55% des ménages devraient

être connectés dans le monde et que conformément au But 2, 50% des ménages des pays en développement (2.1.A) et 15% des ménages des PMA (2.1.B) devraient être connectés. Toutefois, d'après les estimations, 3,9 milliards de personnes ne sont toujours pas connectées, il existe toujours une fracture numérique entre les hommes et les femmes et, bien que les coûts de l'accès à l'Internet soient en diminution, les buts définis dans le Programme Connect 2020 en ce qui concerne la réduction de l'écart en matière d'accessibilité économique entre pays développés et pays en développement ne pourront pas être atteints.

Le plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019 a également permis d'apporter d'importantes améliorations sur le plan interne pour l'organisation, en renforçant le concept d'"une UIT unie dans l'action". La vision et la mission commune ainsi que les objectifs stratégiques de l'ensemble de l'organisation visaient à permettre à tous les Secteurs de travailler de concert à la mise en oeuvre du plan stratégique et au secrétariat d'appuyer, de manière coordonnée, la mise en oeuvre des plans opérationnels, en évitant les redondances et les doubles emplois et en optimisant les synergies entre les Secteurs, les Bureaux et le Secrétariat général.

Le plan a permis un renforcement de la méthode de gestion axée sur les résultats pour l'organisation et l'établissement de liens plus clairs entre les plans stratégique, opérationnels et financier, ainsi que la transparence de l'attribution des ressources aux buts et objectifs stratégiques (objectifs sectoriels et intersectoriels). Les nouvelles modalités d'établissement de rapports sur la mise en oeuvre du plan stratégique, qui consistent à présenter les indicateurs fondamentaux de performance convenus pour les résultats des travaux des Secteurs, et les services d'appui fournis par le secrétariat – soit environ 150 indicateurs en tout, ont permis aux membres de mieux évaluer les résultats et les progrès accomplis⁴.

⁴ Les rapports peuvent également être consultés en ligne à l'adresse: <https://www.itu.int/annual-report-2016>.

Faits nouveaux survenus depuis la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue en 2014

On trouvera dans les lignes qui suivent une description de certains des principaux faits nouveaux survenus depuis l'adoption du plan stratégique précédent par la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue à Busan (République de Corée) en octobre 2014, qu'il conviendra de prendre en compte pour l'élaboration du nouveau plan stratégique pour la période 2020-2023.

En septembre 2015, tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont approuvé la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030", qui vise à permettre à tous les pays et toutes les parties prenantes d'agir de concert pour mettre en oeuvre ce plan pour le développement durable. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et les 169 cibles qui ont été approuvées témoignent de l'ampleur de ce nouveau Programme universel et montrent à quel point il est ambitieux.

Les Etats Membres reconnaissent, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, que "l'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir". Les TIC ouvrent d'extraordinaires perspectives pour accélérer la réalisation de tous les ODD et améliorer radicalement la vie quotidienne de tous.

Il y a lieu de citer à cet égard l'**ODD 9** (Industrie, Innovation et Infrastructure) et, en particulier, la Cible 9.c "Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés (PMA) aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020", qui indique clairement que sans l'infrastructure numérique, le monde ne sera pas en mesure d'offrir des solutions modulables permettant d'atteindre les ODD. Il est tout particulièrement souligné que les TIC constituent un instrument de mise en oeuvre au titre de l'**ODD 17** (Partenariats pour la réalisation des Objectifs, Cible 17.8), l'accent étant mis sur le potentiel de transformation transversal de ces technologies. Selon l'**ODD 5** (Egalité entre les hommes et les femmes, Cible 5.b), les TIC représentent également une technologie clé pour favoriser l'autonomisation des femmes, et l'importance des compétences dans le domaine des TIC est également reconnue dans l'**ODD 4** (Education de qualité, Cible 4.b).

L'UIT, qui fait partie du système des Nations Unies, doit aider les Etats Membres et contribuer aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour atteindre les ODD. Tous les Etats Membres (comme cela est souligné dans la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies) sont convenus qu'un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles s'impose, "rassemblant ainsi les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles".

En outre, en adoptant la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), tous les Etats Membres ont demandé que le processus du SMSI soit aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans cette Résolution, il est demandé aux entités des Nations Unies qui coordonnent la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI de revoir leurs mécanismes d'établissements de rapports et leurs programmes de travail pour promouvoir la mise en oeuvre du Programme 2030.

Parallèlement, les progrès scientifiques et techniques et dans le domaine de l'ingénierie, y compris les nouvelles tendances qui se font jour, sont le moteur de transformations importantes non seulement pour l'écosystème des télécommunications/TIC, mais aussi pour différents secteurs d'activité, et doivent dès lors être pris en considération lors de l'élaboration du plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023. Ces avancées, et les évolutions correspondantes, ont trait à la transformation numérique et comprennent, notamment, l'Internet des objets (IoT), les technologies 5G, les IMT-2020, l'intelligence artificielle (AI), les mégadonnées, l'informatique en nuage, ce qu'il est convenu d'appeler la "4ème révolution industrielle", les villes intelligentes, les technologies des registres distribués, les réseaux pilotés par logiciel, la virtualisation des fonctions de réseau, les systèmes de transport intelligent (ITS) et les logiciels à code source ouvert.

Il est largement admis que l'économie numérique et la transformation numérique constituent des leviers importants pour parvenir au développement durable, comme l'ont également souligné les ministres du G20 chargés du numérique dans leur déclaration intitulée "Façonner le passage au numérique pour un monde interconnecté", qui a été approuvée à Düsseldorf (Allemagne) en avril 2017. Les ministres chargés de l'industrie et des TIC des pays du G7, réunis à Turin (Italie) en septembre 2017, ont également réaffirmé leur vision commune dans une Déclaration⁵, en vue de tirer parti des possibilités et de relever les défis en constante évolution de l'économie numérique, tandis que la Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue à Buenos Aires (Argentine) en octobre 2017 a réaffirmé la nécessité de promouvoir et de développer l'économie numérique dans la Déclaration de Buenos Aires⁶.

La généralisation du numérique, à savoir la pénétration du numérique dans tous les secteurs, la mise en place de réseaux et l'omniprésence des TIC dans pratiquement tous les domaines du quotidien et de la vie professionnelle, ainsi que la capacité de recueillir et d'analyser des informations, entraînent un remodelage de la société et de l'économie. Les procédés de traitement sont de plus en plus effectués en parallèle et en temps réel, ce qui était inenvisageable jusqu'alors. Ainsi, il est devenu possible non seulement de réaliser des gains de productivité considérables, mais aussi d'accélérer le changement. En outre, les produits et les services contiennent de plus en plus une valeur ajoutée numérique et deviennent "intelligents" du fait de leur intégration dans des systèmes intelligents et en réseau.

Les technologies, les applications intelligentes et les autres innovations qui apparaissent dans l'économie numérique permettent d'améliorer les services et de contribuer à remédier aux problèmes qui se posent en matière de politique générale dans des domaines très divers⁷, parmi lesquels figurent les soins de santé, l'agriculture, la gouvernance publique, la fiscalité, les transports, l'éducation et l'environnement. Les TIC contribuent non seulement à l'innovation en ce qui concerne les produits, mais aussi à l'innovation des processus et des procédures organisationnelles. Les technologies numériques peuvent stimuler la croissance, mais peuvent aussi avoir des effets déstabilisateurs et influencer sur l'emploi et le bien-

⁵ [Déclaration des ministres des TIC et de l'industrie des pays du G7](#) intitulée "Pour une prochaine révolution de la production inclusive, ouverte et sécurisée".

⁶ UIT, CMDT-17 – [Déclaration de Buenos Aires](#).

⁷ [Source](#): Principaux enjeux de la transformation numérique dans les pays du G20, Présidence allemande du G20/OCDE.

être. Bien qu'elles ouvrent des perspectives aux entreprises (en particulier les PME) et offrent aux employés ainsi qu'aux particuliers la possibilité de prendre part à l'activité économique, les nouvelles technologies risquent également de se substituer aux employés effectuant des tâches bien précises et d'accroître encore les inégalités existantes en matière d'accès et d'utilisation, créant ainsi de nouvelles fractures numériques et renforçant les inégalités.

Perspectives et menaces pour l'Union

La transformation numérique et l'essor de l'économie numérique ont favorisé l'émergence de nouveaux marchés et l'arrivée de nouveaux acteurs de premier plan dans l'écosystème des télécommunications/TIC, ce qui offre à l'UIT de nouvelles occasions d'instaurer un dialogue avec de nouveaux membres et partenaires et d'aborder les nouveaux enjeux de la généralisation du numérique, qu'il faudra peut-être gérer dans le cadre d'une coopération internationale appropriée, par exemple par le biais de l'échange de bonnes pratiques.

Les Etats Membres des pays en développement participent de plus en plus au système multilatéral, ce qui encourage l'instauration de partenariats de toutes sortes, afin de surmonter les obstacles à la généralisation du numérique et de permettre l'échange de ressources, de technologies et de savoir dans l'économie numérique mondiale.

Les TIC transforment également la société. A l'heure où quiconque peut créer, utiliser et échanger des informations et des connaissances et y accéder, les individus, les sociétés et les peuples peuvent réaliser l'intégralité de leur potentiel en encourageant le développement durable et en améliorant leur qualité de vie. Les TIC peuvent jouer un rôle de catalyseur dans la réalisation des ODD, tant sur le plan des soins médicaux et de la protection sociale que sur le plan de l'éducation, en favorisant la croissance économique et en permettant la réduction des inégalités et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. L'UIT pourrait promouvoir ce rôle de catalyseur.

Il n'en reste pas moins que les fractures numériques subsistent, ce qui souligne combien il est important pour l'Union d'atteindre ses objectifs en matière de connectivité. Plus de la moitié de la population mondiale ne dispose toujours pas d'une connexion Internet (soit 3,9 milliards de personnes d'après des données de 2017), tandis qu'en Afrique, près de trois personnes sur quatre n'ont pas accès à l'Internet. La fracture numérique entre les hommes et les femmes perdure également, puisque la proportion d'internautes hommes reste supérieure à la proportion d'internautes femmes dans deux tiers de tous les pays. Dans les pays les moins avancés (PMA), seule une femme sur sept utilise l'Internet, contre un homme sur cinq. Dans la plupart des PMA, les coûts du large bande mobile représentent plus de 5 pour cent du RNB par habitant, de sorte que cette technologie reste économiquement inaccessible pour la très grande majorité des habitants.

Pour ce qui est du secteur privé, de nouveaux modèles économiques ont été adoptés par les fournisseurs de services numériques et la concurrence s'est intensifiée. Cela amène à se demander quels sont les types de réglementation nécessaires et fait ressortir l'opposition entre l'environnement réglementaire applicable aux services en ligne et l'environnement applicable aux services de télécommunication traditionnels.

Enfin, l'essor rapide des TIC et la pénétration croissante du numérique dans le monde posent des problèmes particuliers et soulèvent de plus en plus de préoccupations auxquelles l'Union est à même de répondre, dans le cadre du mandat que lui ont confié les membres, par exemple l'impact environnemental; les incidences pour les consommateurs; les fractures numériques et les questions touchant à la confiance et à la sécurité dans l'utilisation des TIC, conformément à la grande orientation C5 du SMSI.

Les éléments de l'analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (SWOT) à prendre en considération lors de l'élaboration de la stratégie, qui présente les points forts et les points faibles de l'UIT, ainsi que les perspectives pour l'organisation et les menaces auxquelles elle doit faire face, sont exposés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Analyse SWOT

Points forts	Points faibles
1 Institution spécialisée des Nations unies qui existe depuis 150 ans	1 Longueur du processus décisionnel des organes directeurs
2 Rôle de chef de file dans l'organisation de l'utilisation des ressources des TIC dans le monde entier, par le biais de règlements et de normes d'application universelle	2 La structure fédérale nécessite une coordination et une clarification des rôles de chaque Secteur pour éviter tout double emploi/différend
3 Composition unique – des gouvernements, des entreprises du secteur privé et des établissements universitaires participent aux activités de l'organisation	3 Certains éléments de la culture de l'organisation sont conservateurs et peu enclins à courir des risques
4 Rôle double en tant qu'organisation de normalisation et en tant qu'organisation possédant de l'expérience dans la mise en oeuvre d'initiatives de développement	4 Il est difficile de décider de la diversification des sources de recettes
5 Position de premier plan pour promouvoir le rôle de catalyseur que jouent les TIC en accélérant la mise en oeuvre des ODD	
6 Cadre mondial, neutre et inclusif – bonne image de marque et réputation bien établie	
7 Partenariats avec les principales parties prenantes et établissement d'une collaboration	
8 Structure fédérale – permet de mieux cibler certains domaines	
9 Légitimité et capacité à organiser de grandes conférences et manifestations internationales	
10 Connaissances et compétences des membres et du personnel de l'UIT sur les questions techniques (radiocommunications et normalisation par exemple), de politique générale et de réglementation et en matière de statistiques et de développement (plate-forme "participative" de compétences)	

Perspectives	Menaces
1 La création de nouveaux marchés et l'arrivée de nouveaux acteurs de premier plan offrent de nouvelles possibilités aux membres	1 Disparités accrues (par exemple, fracture numérique, disparités entre les hommes et les femmes, disparités géographiques)
2 Les Etats Membres des pays en développement participent de plus en plus au système multilatéral	2 L'économie mondiale éprouve des difficultés à retrouver le chemin d'une croissance forte, équilibrée et soutenue
3 Importance accrue des TIC dans la société , les données étant considérées comme le " nouvel or noir "?	3 Questions touchant à la confiance et à la sécurité dans l'utilisation des TIC , conformément à la grande orientation C5 du SMSI, incidences pour les consommateurs
4 Rôle de catalyseur des TIC dans la réalisation des ODD (incidences sur les soins médicaux et la protection sociale, l'éducation, l'identité sociale, etc.).	4 Pérennité de la croissance des TIC
5 Transformation numérique des services du secteur privé et du secteur public	5 Impact environnemental du nombre croissant de réseaux, de données et de dispositifs connectés
6 De nouvelles technologies, de nouveaux systèmes et de nouveaux acteurs tirent parti d'un environnement politique et réglementaire propice qui favorise l'innovation.	6 Différentes parties prenantes font pression pour que soient mises en oeuvre des approches qui n'ont pas fait leurs preuves
7 De nouvelles technologies/nouveaux marchés respectueux de l'environnement ouvrent de nouvelles possibilités de partenariat	
8 Appui apporté par certains médias et certaines organisations de défense des droits	
9 Renforcement de la coordination et de la collaboration avec les autres organisations ou associations régionales et internationales concernées	

2.b Examen général des cibles du plan stratégique pour la période 2016-2019

Le plan stratégique pour la période 2016-2019 comprend quatre buts: croissance, inclusion, durabilité, innovation et partenariats, dont chacun est associé à plusieurs cibles stratégiques (y compris les cibles définies dans le Programme Connect 2020).

Conformément à la Cible 1.1, à l'échelle mondiale, 55% des ménages devraient avoir accès à l'Internet et au titre du But 2, il existe des cibles correspondantes selon lesquelles 50% des ménages dans les pays en développement (2.1.A) et 15% des ménages dans les PMA (2.1.B) doivent avoir accès à l'Internet. Toutes ces cibles concernant l'accès des ménages à l'Internet devraient être atteintes à l'horizon 2020.

Les Cibles 1.2, 2.2.A et 2.2.B définissent le pourcentage de la population qui devrait utiliser l'Internet à l'échelle mondiale (60%), dans les pays en développement (50%) et dans les PMA (20%). Toutes ces cibles devraient également être atteintes à l'horizon 2020.

Selon la Cible 1.3, les prix des télécommunications/TIC devraient avoir baissé de 40% à l'horizon 2020 par rapport à 2014. Au rythme actuel, il est prévu que la réduction des coûts à l'horizon 2020 soit de l'ordre de 32% en moyenne et que la réduction de l'écart en matière d'accessibilité économique entre pays développés et pays en développement soit du même ordre (Cible 2.3.A). Selon la Cible 2.3.B, le coût de l'accès à l'Internet devrait être ramené à moins de 5% du RNB par habitant, ce qui est actuellement le cas dans 120 pays sur les 160 pour lesquels on dispose de données. Il est prévu que ce chiffre augmente d'ici à 2020, mais la cible ne sera pas atteinte dans tous les pays.

Selon la Cible 2.4, à l'échelle mondiale, 90% de la population rurale devrait être desservie par le large bande à l'horizon 2020. La réalisation de cette cible dépendra dans une large mesure du rythme auquel les connexions 2G seront remplacées par des connexions 3G. Actuellement, plus de 90 % des habitants des zones rurales bénéficient de connexions 2G, de sorte que cette cible pourrait être atteinte moyennant des mises à niveau suffisantes.

La Cible 2.5.A porte sur l'égalité hommes/femmes parmi les internautes. Ces dernières années, la croissance rapide qu'ont connue les pays en développement est allée de pair avec une progression des inégalités entre les hommes et les femmes, encore que d'après les données les plus récentes de l'UIT, l'écart hommes/femmes ait diminué, tombant de 12,2% en 2016 à 11,6% en 2017.

L'adoption d'une stratégie permettant de garantir l'accessibilité pour les personnes handicapées fait l'objet de la Cible 2.5.B. Actuellement, 48 pays sur les 64 ayant fourni des données ont adopté une stratégie tenant compte de cet aspect.

En vertu de la Cible 3.1, l'état de préparation en matière de cybersécurité devrait être amélioré à l'horizon 2020. Depuis 2016, l'UIT mesure cet état de préparation à l'aide de l'Indice mondial de cybersécurité, qui servira à évaluer cette amélioration en 2020.

La Cible 4.1 traite de la mise en place d'un environnement des télécommunications/TIC qui soit propice à l'innovation. Dernièrement, on a constaté une augmentation rapide du nombre de pays ayant adopté à cet effet une stratégie nationale en matière d'innovation.

ANNEXE 3 DE LA RÉOLUTION 71 (RÉV. DUBAÏ, 2018)

Glossaire de termes

Terme	Version de travail
Activités	Les activités sont les divers travaux/services permettant de transformer les ressources (intrants) en produits ⁸ .
Plan financier	Le plan financier, établi pour une période de quatre ans, définit les bases financières à partir desquelles les budgets biennaux sont établis. Le Plan financier est élaboré dans le cadre de la Décision 5 (Produits et charges de l'Union) qui reflète, notamment, le montant de l'unité contributive approuvé par la Conférence de plénipotentiaires. Il est coordonné avec le plan stratégique, conformément à la Résolution 71, en ce sens que les ressources financières sont attribuées aux buts stratégiques de l'Union.
Intrants	Les intrants sont des ressources – ressources financières, humaines, matérielles et technologiques par exemple – utilisées pour les activités en vue de fournir des produits.
Mission	La mission désigne les principaux buts généraux de l'Union, conformément aux Instruments fondamentaux de l'UIT.
Objectifs	Les objectifs désignent les buts spécifiques des activités sectorielles et intersectorielles au cours d'une période donnée.
Plan opérationnel	Le plan opérationnel est établi chaque année par le Bureau de chaque Secteur, après consultation du Groupe consultatif concerné, et par le Secrétariat général conformément au plan stratégique et au plan financier. Il contient le plan détaillé pour l'année à venir ainsi que des prévisions pour les trois années suivantes pour chaque Secteur et le Secrétariat général. Le Conseil examine et approuve les plans opérationnels quadriennaux glissants.
Résultats	Les résultats indiquent si l'objectif est atteint. Ils sont habituellement, en partie mais pas en totalité, contrôlés par l'organisation.

⁸ Les activités et les produits sont définis de manière détaillée dans le processus de planification opérationnelle, ce qui garantit une coordination étroite entre la planification stratégique et la planification opérationnelle.

Terme	Version de travail
Produits	Résultats, prestations, produits et services concrets finals résultant de la mise en oeuvre par l'Union des plans opérationnels. Les produits constituent des objets de coût et sont représentés dans le système de comptabilité analytique applicable par des ordres internes ¹ .
Indicateurs de performance	Les indicateurs de performance sont les critères utilisés pour mesurer la réalisation des produits ou des résultats. Ces indicateurs peuvent être qualitatifs ou quantitatifs.
Processus	Ensemble d'activités cohérentes destinées à atteindre un objectif/but prévu.
Budgétisation axée sur les résultats (BAR)	La budgétisation axée sur les résultats (BAR) est le processus d'établissement du budget du programme dans le cadre duquel: a) le programme est formulé afin d'atteindre un ensemble d'objectifs et de résultats prédéfinis; b) les résultats justifient les besoins de ressources, qui sont déterminés à partir des produits et rattachés aux produits fournis en vue d'obtenir les résultats; et c) le niveau effectif d'obtention des résultats est mesuré au moyen d'indicateurs de résultat.
Gestion axée sur les résultats (GAR)	La gestion axée sur les résultats (GAR) est une méthode de gestion qui permet d'orienter les processus, les ressources, les produits et les services d'une organisation vers l'obtention résultats mesurables. Elle définit les cadres et les outils de gestion nécessaires pour la planification stratégique, la gestion des risques, le suivi et l'évaluation des performances ainsi que le financement des activités sur la base de résultats ciblés.
Cadre de présentation des résultats	Outil de gestion stratégique utilisé pour planifier, suivre, évaluer et établir des rapports selon la méthode GAR. Il définit la chronologie nécessaire à l'obtention, d'une part, des résultats souhaités (chaîne de résultats) – avec tout d'abord les intrants, puis les activités et les produits, et, enfin, les résultats – au niveau des objectifs sectoriels et intersectoriels et, d'autre part, des effets recherchés – au niveau des buts stratégiques et des cibles définis pour l'ensemble de l'UIT. Il explique la marche à suivre pour obtenir les résultats, y compris les relations de cause à effet ainsi que les hypothèses et risques sous-jacents. Le cadre de présentation des résultats est l'illustration de la réflexion au niveau stratégique pour l'ensemble de l'organisation.
Buts stratégiques	Correspondent aux buts de haut niveau de l'Union, à la réalisation desquels les objectifs contribuent directement ou indirectement. Ils se rapportent à l'ensemble de l'Union.

Terme	Version de travail
Plan stratégique	Le plan stratégique définit la stratégie de l'Union pour une période de quatre ans afin que cette dernière s'acquitte de sa mission. Il définit les buts et les objectifs stratégiques et constitue le plan de l'Union pendant cette période. Il est le principal instrument qui exprime la vision stratégique de l'Union. Le plan stratégique devrait être mis en oeuvre dans les limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires.
Risques stratégiques	Les risques stratégiques correspondent aux incertitudes et aux possibilités non exploitées qui influent sur la stratégie d'une organisation et sur la mise en oeuvre de cette stratégie.
Gestion des risques stratégiques (SRM)	La gestion des risques stratégiques (SRM) est une méthode de gestion qui permet d'identifier et de cibler l'action sur les incertitudes et les possibilités non exploitées qui influent sur l'aptitude d'une organisation à s'acquitter de sa mission.
Cibles stratégiques	Les cibles stratégiques correspondent aux résultats attendus pendant la période couverte par le plan stratégique; elles indiquent si le but est atteint. Les cibles ne sont pas toujours atteintes pour des raisons qui sont parfois indépendantes de la volonté de l'Union.
Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (SWOT)	<p>Etude menée par une organisation pour identifier ses forces et ses faiblesses ainsi que les problèmes auxquels elle doit faire face et les possibilités qui s'ouvrent à elle. Le sigle SWOT est constitué par la première lettre des termes anglais "strengths", "weaknesses", "opportunities" et "threats".</p> <p>Facteurs intrinsèques:</p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Les forces</i> sont les capacités qui permettent à l'organisation de bien s'acquitter de sa mission – capacités qu'il faut exploiter. – <i>Les faiblesses</i> sont les caractéristiques qui nuisent au bon fonctionnement de l'organisation et doivent être corrigées. <p>Facteurs extrinsèques:</p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Les possibilités</i> sont les tendances, les forces, les événements et les idées sur lesquels l'organisation doit miser. – <i>Les menaces</i> sont les événements ou les forces qui peuvent échapper au contrôle de l'organisation, pour lesquels l'organisation doit prendre des mesures d'atténuation.
Valeurs	Convictions communes à toute l'UIT qui déterminent ses priorités et guident tous les processus décisionnels.
Vision	Le monde meilleur envisagé par l'UIT.

Liste des termes dans les six langues officielles

Anglais	Arabe	Chinois	Français	Russe	Espagnol
Activities	الأنشطة	活动	Activités	Виды деятельности	Actividades
Financial plan	الخطة المالية	财务规划	Plan financier	Финансовый план	Plan Financiero
Inputs	المدخلات	投入，输入意见 (取决于上下文)	Contributions	Исходные ресурсы	Insumos
Mission	الرسالة	使命	Mission	Миссия	Misión
Objectives	الأهداف	部门目标	Objectifs	Задачи	Objetivos
Operational plan	الخطة التشغيلية	运作规划	Plan opérationnel	Оперативный план	Plan Operacional
Outcomes	النتائج	结果	Résultats	Конечные результаты	Resultados
Outputs	النواتج	输出成果	Produits	Намеченные результаты деятельности	Productos
Performance indicators	مؤشرات الأداء	绩效指标	Indicateurs de performance	Показатели деятельности	Indicadores de Rendimiento
Processes	العمليات	进程	Processus	Процессы	Procesos
Results-based budgeting	الميزنة على أساس النتائج	基于结果的预算制定	Budgétisation axée sur les résultats	Составление бюджета, ориентированного на результаты	Elaboración del Presupuesto basado en los resultados
Results-based management	الإدارة على أساس النتائج	基于结果的管理	Gestion axée sur les résultats	Управление, ориентированное на результаты	Gestión basada en los resultados
Results framework	إطار النتائج	结果框架	Cadre de présentation des résultats	Структура результатов	Marco de resultados
Strategic goals	الغايات الاستراتيجية	总体战略目标	Buts stratégiques	Стратегические цели	Metas estratégicas
Strategic plan	الخطة الاستراتيجية	战略规划	Plan stratégique	Стратегический план	Plan Estratégico
Strategic risks	المخاطر الاستراتيجية	战略风险	Risques stratégiques	Стратегические риски	Riesgos estratégicos
Strategic risk management	إدارة المخاطر الاستراتيجية	战略风险管理	Gestion des risques stratégiques	Управление стратегическими рисками	Gestión de riesgos estratégicos
Strategic target	المقاصد الاستراتيجية	具体战略目标	Cible stratégique	Стратегический целевой показатель	Finalidad estratégica
Strengths, Weakness, Opportunities and Threats (SWOT) analysis	تحليل مواطن القوة والضعف والفرص والمخاطر (SWOT)	优势、劣势、机会与威胁 (SWOT) 分析	Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (SWOT)	Анализ сильных и слабых сторон, возможностей и угроз (SWOT)	Análisis de fortalezas, debilidades, oportunidades y amenazas (SWOT)
Values	القيم	价值观	Valeurs	Ценности	Valores
Vision	الرؤية	愿景	Vision	Концепция	Visión